



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FIFTEENTH YEAR

**916** *th* MEETING: 9/10 DECEMBER 1960

*ème* SEANCE: 9/10 DECEMBRE 1960

QUINZIEME ANNEE

# CONSEIL DE SECURITE DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/916).....	1
Adoption of the agenda.....	1
Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):	
Urgent measures in connexion with the latest events in the Congo:	
Note by the Secretary-General (S/4571 and Add.1);	
Statement dated 6 December 1960 by the Government of the Union of Soviet Socialist Republics concerning the situation in the Congo (S/4573) .....	1

## TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/916).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):	
Mesures urgentes à prendre eu égard aux derniers événements survenus au Congo:	
Note du Secrétaire général (S/4571 et Add.1);	
Déclaration du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 6 décembre 1960, concernant la situation au Congo (S/4573) .....	1

## N O T E

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\*

\*

\*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

## NINE HUNDRED AND SIXTEENTH MEETING

Held in New York, on Friday, 9 December 1960, at 7.30 p.m.

## NEUF CENT SEIZIEME SEANCE

Tenue à New York, le vendredi 9 décembre 1960, à 19 h 30.

*President:* Mr. V. ZORIN (Union of Soviet Socialist Republics).

*Present:* The representatives of the following States: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

### Provisional agenda (S/Agenda/916)

1. Adoption of the Agenda.
2. Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381):

Urgent measures in connexion with the latest events in the Congo:

Note by the Secretary-General (S/4571 and Add.1);

Statement dated 6 December 1960 by the Government of the Union of Soviet Socialist Republics concerning the situation in the Congo (S/4573).

### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council (S/4381)

Urgent measures in connexion with the latest events in the Congo:

Note by the Secretary-General (S/4571 and Add.1);

Statement dated 6 December 1960 by the Government of the Union of Soviet Socialist Republics concerning the situation in the Congo (S/4573)

1. The PRESIDENT (*translated from Russian*): In accordance with the decisions taken earlier by the Security Council, I invite the representatives of Mali, Guinea, the Republic of the Congo (Leopoldville), Indonesia, Cameroun, Yugoslavia, India and the United Arab Republic to take seats at the Council table.

*At the invitation of the President, Mr. Mamadou Aw (Mali), Mr. Touré Ismaël (Guinea), Mr. Mario Cardoso (Congo, Leopoldville), Mr. Sukardjo Wirjopranoto (Indonesia), Mr. Joseph Owono (Cameroun), Mr. Mišo Pavičević (Yugoslavia), Mr. Krishna Menon (India) and Mr. Mahmoud Fawzi (United Arab Republic), took places at the Security Council table.*

*Président:* M. V. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques).

*Présents:* Les représentants des Etats suivants: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/916)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):

Mesures urgentes à prendre eu égard aux derniers événements survenus au Congo:

Note du Secrétaire général (S/4571 et Add.1);

Déclaration du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 6 décembre 1960, concernant la situation au Congo (S/4573).

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381)

Mesures urgentes à prendre eu égard aux derniers événements survenus au Congo:

Note du Secrétaire général (S/4571 et Add.1);

Déclaration du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 6 décembre 1960, concernant la situation au Congo (S/4573)

1. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Conformément aux décisions précédentes du Conseil de sécurité, j'invite les représentants du Mali, de la Guinée, de la République du Congo (Leopoldville), de l'Indonésie, du Cameroun, de la Yougoslavie, de l'Inde et de la République arabe unie à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Mamadou Aw (Mali), M. Touré Ismaël (Guinée), M. Mario Cardoso (Congo [Leopoldville]), M. Sukardjo Wirjopranoto (Indonésie), M. Joseph Owono (Cameroun), M. Mišo Pavičević (Yougoslavie), M. Krishna Menon (Inde) et M. Mahmoud Fawzi (République arabe unie) prennent place à la table du Conseil.*

2. The PRESIDENT (*translated from Russian*): I have also received a letter from the Chairman of the Moroccan delegation [S/4591] asking to be allowed to participate in the Council's discussion of the question on its agenda.

3. If there is no objection, I shall invite the Moroccan representative to take a seat at the Council table.

*At the invitation of the President, Mr. M'hammed Boucetta (Morocco) took a place at the Security Council table.*

4. The PRESIDENT (*translated from Russian*): The Council will now continue its discussion of the item on its agenda. Before I call on the first speaker on my list—the United States representative—I shall, with his permission, give the floor to the Secretary-General, who wishes to present some information to us.

5. The SECRETARY-GENERAL: The representative of the Soviet Union to the Security Council addressed a request to me this afternoon to submit urgently to this evening's meeting of the Security Council complete information in regard to a subject which is described in the report, on the current situation in Stanleyville, [S/4590], from my Special Representative in the Congo.

6. No report has been made by me in regard to this matter, as it is still under consideration in Leopoldville. In this respect, I follow a rule consistently maintained in this as in other United Nations bodies. Practically daily difficulties and conflicts arise. We do not trouble the General Assembly and Security Council with them, unless we have first tried to find a satisfactory solution without recourse to the authority of those organs. Another approach would submit them to a meaningless burden without adding to the efficiency of the Organization. However, the facts of this matter are as follows.

7. The Special Representative of the Secretary-General received confirmation that, as rumoured, on 5 December an order had been issued to OTRACO, a parastatal transport organization, by the Administrateur en chef de la sûreté restricting the transport of military material and vehicles of the United Nations Force in the Congo. As soon as the Special Representative learned about this matter, he began discussions with the local authorities concerned and finally, not having received satisfaction, he today addressed the following letter to the President of the Republic:

"I have the honor to invite your attention to the enclosed copy of an order issued to OTRACO by the Administrateur en chef de la sûreté restricting the transport of the strategic or military material and vehicles of the United Nations Force in the Congo.

"This order represents an interference in the fulfilment by the Force of its essential functions in the Congo, and the immediate effect has been to prevent the shipment of essential material as to which arrangements must be made with OTRACO by today, Friday, 9 December 1960.

"I need not point out that the order also represents a flagrant violation of the agreement of 27 July 1960, signed by Mr. Bunche and Mr. Bomboko, guaranteeing *la liberté de mouvement à l'intérieur du pays pour la force*, and that it is likewise in contradiction of Articles 25 and 49 of the United Nations Charter.

2. The PRESIDENT (*traduit du russe*): En outre, j'ai reçu une lettre du chef de la délégation du Maroc [S/4591] dans laquelle il demande l'autorisation du Conseil de sécurité de participer à la discussion de la question à l'ordre du jour.

3. S'il n'y a pas d'objection, j'inviterai le représentant du Maroc à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. M'hammed Boucetta (Maroc) prend place à la table du Conseil.*

4. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Le Conseil continue maintenant l'examen de la question qui figure à l'ordre du jour. Avant de donner la parole au premier orateur qui figure sur la liste, c'est-à-dire au représentant des Etats-Unis, et avec son assentiment, je donnerai la parole au Secrétaire général qui désire faire une communication au Conseil.

5. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Union soviétique au Conseil de sécurité m'a demandé cet après-midi de fournir d'urgence, à la réunion de ce soir, des renseignements complets au sujet d'une question traitée dans le rapport touchant la situation actuelle à Stanleyville [S/4590] que m'a adressé mon représentant spécial au Congo.

6. Si je n'ai pas soumis de rapport sur cette question, c'est qu'elle est encore en cours d'examen à Léopoldville. J'ai suivi à cet égard une règle bien établie du Conseil et d'autres organes des Nations Unies. Presque chaque jour des difficultés et des conflits surgissent. Nous ne dérangerons pas l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité à leur sujet avant d'avoir essayé de trouver une solution satisfaisante sans recourir à leur autorité. Agir autrement serait accroître inutilement le volume de travail de ces organismes, sans rien ajouter à l'efficacité de l'Organisation. Quoiqu'il en soit, voici ce dont il s'agit.

7. Le représentant spécial du Secrétaire général a reçu confirmation du fait que, conformément à certaines rumeurs, l'administrateur en chef de la sûreté avait envoyé le 5 décembre à l'OTRACO, organisation de transports para-étatique, un ordre limitant le transport du matériel et des véhicules militaires de la Force des Nations Unies au Congo. Dès que le représentant spécial a eu connaissance de l'affaire, il a engagé des discussions avec les autorités locales intéressées et, n'ayant pas reçu satisfaction, a dressé aujourd'hui la lettre suivante au Président de la République:

"J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la copie ci-jointe d'un ordre émis à l'OTRACO par l'administrateur en chef de la sûreté, limitant le transport des produits stratégiques et du matériel militaire et des véhicules de la Force des Nations Unies au Congo.

"Cet ordre constitue une intervention dans l'exercice des devoirs essentiels de la Force au Congo et son effet immédiat a été d'empêcher l'envoi de matériel essentiel pour lequel des dispositions doivent être prises avec l'OTRACO, aujourd'hui même, vendredi 9 décembre 1960.

"Je n'ai pas besoin de souligner que cet ordre représente une violation flagrante de l'Accord du 27 juillet 1960, signé par M. Bunche et M. Bomboko, garantissant la liberté de mouvements à l'intérieur du pays pour la Force, et qu'il est également en contradiction avec les Articles 25 et 49 de la Charte des Nations Unies.

"As representations made to Mr. Bomboko and Mr. Nendaka have not brought about a rescission of the order, I must urgently bring the matter to your notice for immediate action. You will appreciate the urgency of the cancellation of the order so as to obviate the necessity of my referring it to the Secretary-General for the attention of the Security Council now in session."

8. I have subsequently been informed that discussions concerning this matter are still going on and that the possibility of rescinding the order does not seem too distant. Irrespective of the order, the United Nations Command is as usual bringing its supplies to the docks and is preparing for shipment which it is presumed will be undertaken as scheduled. Of course, I shall inform the Security Council if direct interference with the movement of United Nations supplies should occur.

9. Mr. WADSWORTH (United States of America) : It has been my hope that the present Security Council discussion of the Congo situation could be made to serve the useful purpose of promoting peace and security in the Congo, and the establishment of conditions there which would advance the welfare of the Congolese people. These are the objectives of the United Nations and they are the objectives of the United States Government as well.

10. However, it is the Soviet Union that has requested these meetings of the Security Council and I sincerely regret that the Soviet representative has made it clear that he does not have constructive purposes in view. Under a mask of humanitarian concern, he is again proposing the Soviet pattern for chaos in the Congo leading to Soviet domination. This Council has, during these past few months, overwhelmingly rejected such proposals on previous occasions and so has the General Assembly.

11. The Soviet Union has persistently pursued its efforts to gain control in the Congo. Over and over again they have made proposals in the United Nations designed to weaken the forces for stability in the Congo. They have taken other steps, some open, some clandestine, to the same end.

12. On the basis, presumably, that the best defence is to attack, Mr. Zorin has cried "plot". He claims that the United States is skilfully manipulating events in some vast plot in the Congo. He accuses the United States Embassy in Leopoldville, in particular, of master-minding gangster activities in the Congo. I find this a strange but perhaps understandable allegation from the gentleman who was Soviet Ambassador in Prague in 1948, when the Soviet-directed coup was perpetrated against the democratic Government of Czechoslovakia.

13. But, if we are to believe the Soviet representative, what were the steps involved in this American conspiracy, this great plot in the Congo? A series of incredible and fantastic events must have taken place. First, the United States must have persuaded the Belgians to grant independence to the Congo. Then, the Soviet

"Etant donné que les représentations faites à M. Bomboko et à M. Nendaka n'ont amené aucune annulation de l'ordre, il me faut porter de façon urgente à votre attention cette question pour action immédiate. Vous comprendrez l'urgence de l'annulation de cet ordre si nous voulons éviter la nécessité d'en référer au Secrétaire général pour qu'il attire l'attention du Conseil de sécurité actuellement en session."

8. Par la suite, j'ai été informé que des discussions à ce sujet étaient encore en cours et qu'il était possible que l'ordre fût annulé dans un avenir assez rapproché. Sans tenir compte de cet ordre, le Commandement des Nations Unies continue à faire transporter ses approvisionnements dans les docks et prépare leur envoi vers l'intérieur, qui s'effectuera, on l'espère, dans les conditions prévues. Il va sans dire que, si les mouvements des approvisionnements de l'Organisation des Nations Unies devaient être entravés par une intervention directe, je ne manquerais pas d'en informer le Conseil de sécurité.

9. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : J'avais espéré que la présente discussion au Conseil de sécurité de la situation au Congo pourrait avoir un rôle utile en apportant la paix et la sécurité au Congo et en permettant l'établissement, dans ce pays, de conditions favorables au bien-être du peuple congolais. Ce sont là les buts de l'Organisation des Nations Unies et également ceux du Gouvernement des Etats-Unis.

10. Toutefois, comme c'est le Gouvernement de l'Union soviétique qui a demandé la convocation de ces réunions du Conseil de sécurité, je regrette sincèrement que le représentant de ce pays ait montré clairement que les fins qu'il poursuit n'étaient en aucune façon constructives. Sous le prétexte de préoccupations humanitaires, et fidèle à sa méthode, l'Union soviétique soumet de nouveau, pour le Congo, des propositions qui ne peuvent qu'entraîner le chaos et conduire à la domination soviétique dans ce pays. A plusieurs reprises, au cours des mois écoulés, le Conseil a rejeté à une majorité écrasante des propositions de même nature et l'Assemblée générale a fait de même.

11. L'Union soviétique a poursuivi avec persistance ses efforts pour s'assurer la haute main au Congo. Elle a, sans se lasser, continué à soumettre à l'ONU des propositions destinées à affaiblir les forces qui cherchent à rétablir la stabilité au Congo. Elle a pris encore, soit ouvertement, soit clandestinement, d'autres mesures qui toutes visaient à ce même but.

12. Se fondant probablement sur le principe selon lequel la meilleure méthode de défense est l'attaque, M. Zorine a crié "au complot". Il a prétendu que les Etats-Unis provoquaient savamment les événements dans quelque vaste machination au Congo. Il accuse notamment l'ambassade des Etats-Unis à Léopoldville d'être l'instigatrice de menées criminelles au Congo. C'est là, à mon avis, une allégation étrange, mais peut-être compréhensible, de la part d'un homme qui remplissait les fonctions d'ambassadeur de l'URSS à Prague, en 1948, lors du coup monté, sous la direction de l'Union soviétique, contre le gouvernement démocratique de Tchécoslovaquie.

13. Mais, s'il faut en croire le représentant soviétique, quelles auraient été les intrigues ourdies au Congo par cette conspiration des Etats-Unis? Elle aurait comporté une succession de manœuvres aussi inconcevables que fantastiques. Les Etats-Unis auraient persuadé tout d'abord les Belges d'accorder l'indépendance au Congo.

thesis would have it, the United States must have persuaded the Congolese to rebel against the Belgians. Presumably, in this Soviet fantasy, the United States then immediately reversed its course and inspired the Belgians to send in military forces to put down the Congolese rebellion. While it was doing this, we must have persuaded the Congolese to request direct military assistance from the United States, which the United States then immediately rejected in favour of channelling all aid through the United Nations. As part of this deep, dark conspiracy, the United States would have had to agree to its own exclusion from the United Nations Force—which it in fact did, but not as part of a plot—and then the United States would have publicly supported total withdrawal of the Belgians, rather than using the veto in the Security Council to prevent it. Instead of introducing its own forces in the Congo, the United States brought in, by a mammoth air and sea operation, more than 15,000 members of the United Nations Force presently in the Congo. And all of this, according to the Soviet Union and its friends, was part of a vast conspiracy designed to reimpose colonialism on the Republic of the Congo.

14. Perhaps the USSR believes that this constitutes evidence of United States imperialism in the Congo, but any country able to exercise independent judgement will reject it as absurd. If the Soviet Union really expects the other members of the Council and of the United Nations to believe these fantastic charges about United States plotting, it shows a most flagrant contempt for the intelligence of Members of the United Nations.

15. We well understand the Soviet attacks on the United States. They are about as trustworthy as the Soviet claim, which was made on the day the Security Council first took up this question, when it was stated as gospel truth that the Fifteenth United States Infantry and the Twenty-fourth Infantry Division were about to go to the Congo, or the other charges that are made about the imminence of a military invasion of small countries.

16. Of course, we understand the purposes behind the present efforts to undermine the authority of the chief of state, President Kasa-Vubu, and to force upon the Congolese people other leaders more amenable to Soviet purposes. We understand the purpose behind the proposal to disarm the Congolese National Army. We understand, in the same context, why it is that the Soviet Union continues its vitriolic personal attacks upon the Secretary-General, upon the office of the Secretary-General, upon the United Nations Command and upon United Nations operations there. I think it should be emphasized that the United States has not the slightest intention of giving way to this kind of pressure. We think that the Security Council and the General Assembly have made their positions equally clear.

17. The essential facts in the present situation are straightforward—and this is without any reference whatever to differences of opinion, which are of course possible, and differences of interpretation, which are sometimes completely sincere. President Kasa-Vubu is without doubt the chief of state of the Republic of the Congo. The United Nations General Assembly has recently accepted his credentials and those of the

Puis, selon la thèse soviétique, ils auraient amené les Congolais à se révolter contre les Belges. Renversant alors brusquement leur politique, ils auraient incité les Belges à envoyer des forces militaires pour réprimer la rébellion congolaise. En même temps, notre pays aurait poussé les Congolais à lui demander une assistance militaire directe qu'il aurait sur-le-champ refusée afin que toute aide fût canalisée par l'intermédiaire de l'ONU. Toujours dans le cadre de cette sombre conspiration, les Etats-Unis auraient accepté en apparence d'être exclus des forces envoyées d'urgence par l'ONU — ce qu'ils ont fait en réalité, mais sans aucune manœuvre de leur part — et ils auraient ensuite publiquement appuyé le retrait complet des Belges, au lieu de faire usage de leur droit de veto au Conseil de sécurité pour l'empêcher. Plutôt que d'introduire au Congo leurs propres forces armées, les Etats-Unis auraient préféré transporter, grâce à une gigantesque opération aérienne et navale, plus de 15.000 membres de la Force des Nations Unies qui se trouvent en ce moment au Congo. D'après l'Union soviétique et ses amis, toutes ces manœuvres auraient fait partie d'une vaste conspiration destinée à réinstaller le colonialisme dans la République du Congo.

14. Peut-être l'Union des Républiques socialistes soviétiques imagine-t-elle que ces allégations constituent la preuve de l'impérialisme des Etats-Unis au Congo, mais aucun pays capable de juger des événements en parfaite indépendance d'esprit ne pourra les considérer autrement que comme des absurdités. Si l'Union soviétique s'attend réellement que les autres Membres de l'ONU et du Conseil ajoutent foi à des accusations aussi fantastiques, c'est qu'elle éprouve le mépris le plus flagrant pour leur intelligence.

15. Quant à nous, nous comprenons fort bien le sens véritable des attaques soviétiques contre les Etats-Unis. Elles sont à peu près aussi dignes de foi que l'accusation formulée le jour où le Conseil de sécurité a abordé l'étude de ce problème et selon laquelle il était affirmé comme parole d'évangile que les 15ème et 24ème divisions d'infanterie des Etats-Unis étaient sur le point de partir pour le Congo ou encore que les accusations dénonçant l'imminence d'une invasion militaire des petits pays.

16. Certes, nous savons fort bien que les tentatives faites actuellement pour saper l'autorité du chef de l'Etat, le président Kasa-Vubu, et pour imposer au peuple congolais d'autres dirigeants plus accommodants pour l'Union soviétique, ont en réalité un autre but. Nous comprenons fort bien dans quelle intention a été faite la proposition de désarmement des forces nationales du Congo, et pourquoi, dans le cadre de cette même politique, l'Union soviétique continue ses attaques virulentes contre la personne du Secrétaire général, la fonction qu'il remplit, le Commandement des Nations Unies et les opérations des Nations Unies au Congo. J'estime devoir souligner que les Etats-Unis n'ont par la moindre intention de céder à ce genre de pression. De leur côté, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont défini leurs positions respectives de façon aussi claire.

17. Dans la situation actuelle, les faits essentiels sont très nets — je ne veux pas parler ici des divergences d'opinion toujours possibles et des différences d'interprétation qui sont parfois entièrement sincères. Le président Kasa-Vubu est, sans conteste, le chef d'Etat de la République du Congo. L'Assemblée générale a accepté récemment ses pouvoirs et ceux de la délégation qu'il avait désignée. Quant au statut de

delegation named by him. As for the status of Mr. Lumumba in the political system of the Republic of the Congo, that is a matter which can only be dealt with the Congolese Government and people themselves. It is a problem of internal Congolese jurisdiction and not one for the Security Council or the General Assembly to judge; it is not for the Security Council or the General Assembly to choose between sides in an internal conflict and interfere in the internal affairs of a sovereign Member State of the United Nations.

18. However, since this question has been raised again in the Security Council, I will once again make our view quite clear. We accept fully the position of President Kasa-Vubu that Mr. Lumumba was legally removed from his former office in accordance with the procedures stipulated in the basic constitutional instrument of the Republic of the Congo. There is no question as to the right of the Congolese authorities to place Mr. Lumumba under arrest. It is the evident judgement of these authorities that the activities of Mr. Lumumba have constituted a threat to the security of the State. A warrant for his arrest, signed by the President of the Republic, has been outstanding for some time. He was apprehended in the process of fleeing to Stanleyville. It was widely understood throughout the world that, had he reached Stanleyville, he would have attempted either to establish a separatist régime, or to seek to usurp power in the Congo in opposition to the chief of state. The Soviet Union's anger in calling this meeting is very simply explained because this plan, which they supported, did not succeed.

19. There can be no question, however—and the United States feels strongly about this—that Mr. Lumumba is entitled to humane and equitable treatment. In this connexion, we welcomed the statement at the previous meeting by the representative of the Republic of the Congo, in which he read to us a portion of President Kasa-Vubu's letter dated 7 December 1960 to the Secretary-General [S/4571 and Add.1, annex III]. In this letter the President made absolutely clear his acceptance of the obligations imposed by the Charter and his dedication to the task of restoring a reign of justice and respect for human rights in the Republic of the Congo.

20. I believe it to be rather widely known, though perhaps not officially, that on 4 December the United States Government instructed the American Ambassador at Leopoldville to inform President Kasa-Vubu and Colonel Mobutu that it hoped former Prime Minister Lumumba would be accorded humane treatment, including regular visits by a physician from the International Red Cross, and that he would be given a fair trial. On the same basis, the United States Government also considers that Red Cross representatives should visit other places in the Congo.

21. We now have a disturbing report from the Secretary-General's Special Representative in the Congo regarding the current situation in Stanleyville [S/4590]. We believe that effective, vigorous action is required by the United Nations Force to prevent brutality and widespread loss of life in Oriental province.

M. Lumumba dans le régime politique de la République du Congo, c'est exclusivement au gouvernement et au peuple congolais qu'il appartient de s'en occuper. Il s'agit en l'espèce d'un problème qui relève de la juridiction nationale congolaise et non du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. Ni le Conseil, ni l'Assemblée n'ont le droit de prendre parti dans un conflit intérieur ou de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, Membre de l'ONU.

18. Toutefois, puisque cette question a été à nouveau soulevée devant le Conseil de sécurité, je définirai une fois de plus et de façon très claire notre position. Nous acceptons entièrement le point de vue du président Kasa-Vubu, selon lequel M. Lumumba a été légalement révoqué de ses fonctions dans les formes prévues par l'acte constitutionnel fondamental de la République du Congo. Le droit des autorités congolaises de mettre M. Lumumba en état d'arrestation ne saurait être contesté. Il est évident que ces autorités ont estimé que les activités de M. Lumumba constituaient une menace pour la sécurité de l'Etat. Depuis quelque temps déjà, un mandat d'arrêt, signé par le Président de la République, avait été décerné contre lui. M. Lumumba a été appréhendé au moment où il s'enfuyait pour gagner Stanleyville. Il était clair pour tout le monde que, si M. Lumumba était parvenu à Stanleyville, il aurait essayé soit d'établir un régime séparatiste, soit d'usurper le pouvoir au Congo, en opposition avec le chef de l'Etat. Le mouvement de colère qui a poussé l'Union soviétique à demander la convocation de la présente réunion du Conseil de sécurité s'explique très simplement par l'échec du plan de M. Lumumba qu'elle avait appuyé.

19. Il n'est pas douteux cependant — et les Etats-Unis n'admettent aucune contestation à cet égard — que M. Lumumba a droit à un traitement humain et équitable. C'est pourquoi nous avons accueilli avec une vive satisfaction, à la dernière séance, l'intervention du représentant de la République du Congo, au cours de laquelle il nous a donné lecture d'un extrait d'une lettre du président Kasa-Vubu adressée le 7 décembre 1960 au Secrétaire général [S/4571 et Add.1, annexe III]. Dans cette lettre, le président Kasa-Vubu déclarait en termes clairs qu'il acceptait les obligations imposées par la Charte et qu'il se consacrerait au rétablissement de la justice et du respect des droits de l'homme dans la République du Congo.

20. On n'ignore pas, je crois, bien que la nouvelle n'en ait peut-être pas été donnée officiellement, que, le 4 décembre dernier, le Gouvernement des Etats-Unis a chargé son ambassadeur à Léopoldville de porter à la connaissance du président Kasa-Vubu et du colonel Mobutu qu'il espérait que l'ancien premier ministre Lumumba bénéficierait d'un traitement humain, recevrait régulièrement les visites d'un médecin de la Croix-Rouge internationale et serait jugé d'une manière équitable. Dans le même esprit, le Gouvernement des Etats-Unis estime également que des représentants de la Croix-Rouge devraient se rendre dans d'autres localités du Congo.

21. Nous sommes maintenant saisis d'un rapport inquiétant du représentant spécial du Secrétaire général au Congo concernant les événements qui se déroulent actuellement à Stanleyville [S/4590]. Nous pensons qu'une action efficace et vigoureuse de la part de la Force des Nations Unies est indispensable pour empêcher de nombreuses pertes de vies humaines et des sévices dans la province-Orientale.

22. This situation appears to be an extension or a worsening of the problem referred to by the Secretary-General in his letter of 5 December to President Kasa-Vubu in the following terms:

"In making various efforts to use its good offices for the freeing from illegal tension of Mr. Songolo and other parliamentarians, to our great regret still held in Stanleyville, the United Nations has suggested that the International Red Cross be asked to examine the detained persons and their places and conditions of detention and otherwise to obtain the necessary assurances for their safety". [S/4571 and Add.1, annex II.]

I might add that our information is that minister Songolo and other members of Parliament have been illegally detained by Lumumba supporters in Stanleyville for over a month and that Mr. Songolo was so badly beaten that he has lost the sight of one eye and may lose the sight of the other, as a result of the continued denial of proper medical treatment. Any Red Cross representatives sent to the Congo clearly should visit these Senators and Deputies illegally held in Stanleyville.

23. While we do not believe that it is appropriate for us to seek to interpret Congolese law, we have every expectation that due process of law will be observed in the handling of Mr. Lumumba's case. In Stanleyville it is unfortunately evident that dissident elements have prevented the application of proper legal procedures, and that arbitrary arrest, imprisonment and gross mistreatment are the common, everyday practice.

24. If the Security Council can deal with the problem of law and order in the Congo as a matter of general concern and broad importance, a useful purpose can be served by these discussions. The objective of the United Nations, which we should endorse and seek to advance, is the establishment of conditions in the Congo which will promote law and order and the general observance of fundamental human rights. In the view of the United States, this purpose could be very significantly advanced if all Members of the United Nations would give full support and recognition to what has been characterized as one of the only two standing institutions in the Congo: the office of the President, Mr. Kasa-Vubu; and if they would give full support to President Kasa-Vubu's efforts to restore law and order throughout the Congo. That would reinforce the United Nations effort in the Congo and hasten the day when the United Nations can give its primary attention to the positive task of revitalizing the Congolese economy and improving the conditions of life of the Congolese people.

25. That is what urgently needs to be done—not to destroy the United Nations action through assaulting the Secretary-General or the United Nations Command, nor to seek to erode the strength of the Command itself. The Soviet Union has not sought this meeting out of any desire for the United Nations to succeed in the Congo. It has sought the meeting to try once again to destroy the United Nations effort and the office of the Secretary-General with it. In the jargon of the USSR, the President of the Republic of the Congo is a "traitor", the Secretary-General is a "lackey", and so on. The motives behind such charges are reprehensible. These accusations are self-serving

22. Cette situation semble être le prolongement et l'aggravation de celle dont a parlé le Secrétaire général dans sa lettre du 5 décembre au président Kasa-Vubu. Il s'exprimait en ces termes:

"Au cours des divers efforts qu'elle a faits pour user de ses bons offices en vue de faire cesser la détention illégale de M. Songolo et d'autres parlementaires qui, à notre grand regret, sont toujours détenus à Stanleyville, l'Organisation des Nations Unies a suggéré que l'on demande à la Croix-Rouge internationale d'examiner les personnes détenues ainsi que les lieux et les conditions de leur détention et, d'une manière générale, d'obtenir les assurances nécessaires au sujet de leur sûreté." [S/4571 et Add.1, annexe II.]

Je peux ajouter que, d'après nos renseignements, le ministre Songolo et les autres parlementaires ont été illégalement détenus à Stanleyville par les partisans de Lumumba pendant plus d'un mois et que M. Songolo a été si cruellement roué de coups qu'il a perdu un œil et risque de perdre l'autre, un traitement médical approprié lui ayant été continuellement refusé. Tous les représentants de la Croix-Rouge envoyés au Congo devraient, de toute évidence, rendre visite à ces sénateurs et députés illégalement détenus à Stanleyville.

23. Bien que nous ne pensions pas qu'il nous appartienne d'essayer d'interpréter la loi congolaise, nous comptons fermement que la procédure judiciaire régulière sera suivie dans l'examen du cas de M. Lumumba. Il est malheureusement évident qu'à Stanleyville des éléments dissidents ont empêché l'application de la procédure juridique normale et que les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les brutalités révoltantes sont pratiquées couramment.

24. Si le Conseil de sécurité parvient à traiter le maintien de la légalité et de l'ordre au Congo comme une question d'intérêt général et de vaste portée, ces discussions auront une utilité certaine. L'objectif des Nations Unies que nous devons faire nôtre et nous efforcer de servir de notre mieux est l'établissement au Congo de conditions favorables à la légalité, à l'ordre public et au respect général des droits fondamentaux de l'individu. De l'avis du Gouvernement des Etats-Unis, la réalisation de cet objectif pourrait être sensiblement accélérée si tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies appuyaient et reconnaissaient pleinement ce que l'on considère comme l'une des deux seules institutions subsistant encore au Congo: la Présidence de la République, et s'ils consentaient à soutenir les efforts de M. Kasa-Vubu pour rétablir le droit et l'ordre sur tout le territoire du Congo. Ils renforceraient ainsi l'action de l'ONU et hâteraient le moment où elle pourrait se consacrer avant tout à une tâche positive, c'est-à-dire à la restauration de l'économie congolaise et à l'amélioration des conditions de vie de la population.

25. Tel est le but à atteindre de toute urgence — et non pas le sabotage de l'action de l'ONU par des attaques contre le Secrétaire général ou contre le Commandement des Nations Unies ni par tous moyens propres à saper la force même de ce commandement. Ce n'est pas dans l'intention d'assurer le succès de l'Organisation des Nations Unies au Congo que l'Union soviétique a demandé la convocation de la présente réunion. Elle a voulu essayer une fois de plus d'anéantir l'effort de l'ONU et de discréditer en même temps les fonctions du Secrétaire général. Dans le jargon de l'URSS, le Président de la République du Congo est un "traître", le Secrétaire général, un "laquais", et



only, and, so far as we are concerned, they are unworthy of serious consideration.

26. The United States shares the views expressed on Wednesday by the Secretary-General when he said:

"I believe, and many believe with me, that this Organization in all its frailty represents the sole approach which may give us a chance to reduce the risk that the constant frictions—large and small—which characterize the life of our present-day world, build up to a tension easily triggered into a clash in which we would all be engulfed. I also believe that it is essential, for the growth of a human society in which the dignity of the human being will be respected, that every effort is made to make this step in the direction of an organized world community a success". [913th meeting, para. 21.]

27. In spite of the recriminations, charges and counter-charges, and the tension that has been created by the Soviet Union in bringing this subject before the Security Council at the present time, we still hope that something good may come of the travail through which the infant State of the Congo is now passing. For our part we shall continue to give full support to efforts through the United Nations—and I emphasize that: through the United Nations, not outside it—to promote stability and progress in that unhappy land.

28. I ask the representative of the Soviet Union to reflect soberly on the heavy responsibility which must be borne by any who seek to thwart these efforts and to pursue unilateral policies jeopardizing the interests of the Congolese people and the peace of the world.

29. We have heard and we shall hear again before this debate is over, emotional, juridical and other appeals calculated to sway the opinions of the members of this body and of the United Nations as a whole. I personally believe, with the utmost sincerity, that we must think not of our own prestige, not of any quarrel between ideologies—East or West—not necessarily even of which interested group or party within the Congo should or should not have the ascendancy; but of the Congolese people. We should remember that the more difficult we make it for the Congolese people, the easier we make it for Congolese to kill other Congolese. That is obviously something which the United Nations was not established to do. We should remember our obligations under the Charter. We should work first, last and always for the Congolese people.

30. Mr. ORTONA (Italy): Now that we are in the midst of our substantive discussion I would like to restate that when my delegation proposed a change in the provisional agenda, at the 912th meeting, it did so because it felt deeply convinced that the situation in the Republic of the Congo, and in particular the most recent events in that country, required too much of an effort in international statesmanship, too much dispassionate evaluation, to allow our debate to be guided by such a libel as the statement circulated by the Soviet Government. A document that uses such a provocative

ainsi de suite. De telles accusations dissimulent des mobiles répréhensibles et ne sont inspirées que par des calculs intéressés; elles ne méritent pas un examen sérieux.

26. Les Etats-Unis partagent le point de vue exprimé mercredi par le Secrétaire général lorsqu'il a déclaré:

"Je suis convaincu, et beaucoup le sont avec moi, que l'Organisation, si frêle qu'elle soit, représente la seule voie qui puisse nous offrir une chance de réduire le risque que les frictions constantes—vastes ou limitées—qui caractérisent la vie du monde d'aujourd'hui n'aboutissent, en s'accumulant, à une tension qui pourrait aisément déclencher une convulsion dans laquelle nous serions tous engloutis. Je suis de même convaincu qu'il est essentiel à la croissance d'une société humaine dans laquelle la dignité de la personne humaine sera respectée que tout soit mis en œuvre pour assurer la réussite de ce pas en avant dans la voie d'une communauté mondiale organisée." [913ème séance, par. 21.]

27. En dépit des récriminations, accusations et contre-accusations et de la tension due au fait que l'Union soviétique a soulevé cette question actuellement devant le Conseil de sécurité, nous espérons encore qu'il résultera quelque bien de l'épreuve que traverse actuellement le jeune Etat du Congo. Pour notre part, nous continuerons d'accorder notre appui total à tous les efforts déployés par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies—je souligne bien: par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et non en dehors d'elle—en vue d'assurer la stabilité et de favoriser les progrès de ce malheureux pays.

28. J'invite le représentant de l'Union soviétique à réfléchir dans le calme à la lourde responsabilité qu'assumerait quiconque chercherait à contrecarrer ces efforts et à poursuivre une politique unilatérale compromettant les intérêts de la population congolaise aussi bien que la paix du monde.

29. Nous avons entendu, et nous entendrons encore avant la fin de ce débat, de nombreux appels de caractère sentimental, juridique et autre destinés à ébranler les opinions des membres du Conseil de sécurité et des Membres de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Personnellement, j'estime avec la plus profonde sincérité qu'il faut se préoccuper uniquement de la population congolaise et non pas de questions de prestige national ou des querelles idéologiques qui opposent l'Est à l'Ouest, ni même, nécessairement, du groupe ou du parti intéressé qui devrait l'emporter au Congo. Or, plus nous suscitons de difficultés à cette population, plus nous facilitons les massacres de Congolais entre eux. De toute évidence, ce n'est pas pour ce genre de résultats que l'ONU a été instituée. Il ne faut pas oublier les obligations que nous impose la Charte. C'est uniquement et en toute circonstance l'intérêt du peuple congolais qui doit inspirer nos actions.

30. M. ORTONA (Italie) [traduit de l'anglais]: Puisque nous sommes maintenant au cœur de la discussion sur le Congo, je voudrais, une fois de plus, préciser que, lorsque à la 912ème séance ma délégation a proposé de modifier l'ordre du jour provisoire, c'était avec la conviction profonde que la situation au Congo et, en particulier, les tout derniers événements survenus dans ce pays exigeaient de la part des hommes d'Etat de tous pays un effort trop soutenu et un esprit d'objectivité trop élevé pour que les débats puissent être guidés par une déclaration aussi calomnieuse que celle

tone, that dispenses such threats and expressions of anger, must certainly be considered as a sad innovation in the annals of diplomacy.

31. We also felt an obligation to reject the allegations contained in that document, not only as representatives of a NATO country, but also as members of the United Nations, an organization which that statement is seeking to undermine through vicious attacks against the highest and most dedicated officials of the organization.

32. We also proposed that the letter of the Secretary-General dated 13 July 1960, [S/4381], should form the basis of our discussion as it did all through the debates we held on the Congo, because we feel that the recent events, which have again beset that country, should not be viewed in an isolated context but rather projected against the wider background of all the historic developments there, which are unavoidably interrelated.

33. The Soviet document and the statement of the Soviet representative of yesterday [914th meeting] try, on the contrary, to isolate the occurrences of the last few days with the evident attempt to distort the historical picture to suit the purposes of polemics and those destructive aims which the Soviet Union is obviously pursuing with regard to the United Nations operation in the Congo.

34. Actually, when we hear of machinations, plots and conspiracies by the NATO countries we cannot avoid going back to the initial stages of the operation when, to a request made by Mr. Lumumba for direct help from the United States, that country responded, indicating its willingness to meet the request, provided aid and assistance would be channelled, as much as possible, through the United Nations. What the Soviet Union subsequently did is in striking contrast to this attitude of the United States, which was meant to further and sustain the effort of the United Nations. We all know there was soon increased evidence that the Soviet Union was supplying the Government of Mr. Lumumba, unilaterally with assistance clearly of a military nature. This was the first blow to the United Nations operation, and constituted also the prelude to attempts in the same direction that finally came from Mr. Lumumba; when he voiced his disapproval of the activity of the United Nations Force, after having himself requested the United Nations to support him far beyond the limits set by the Security Council resolution of 14 July [S/4387].

35. I do not want to dwell in detail on the events which brought about the end of the Lumumba Government except to point out that Mr. Lumumba, when he finally broke with the United Nations, soon found that in times of distress the United Nations was his only protection.

36. The main event which occurred subsequently was the seating, on 22 November, of Mr. Kasa-Vubu's delegation in the General Assembly [resolution 1498 (XV)]. Some representatives tried, during our debates, to see in this an effort to take sides in the internal development of the Congo. But if we go back to that debate, and especially to its conclusive phases, we shall see that, in seating Mr. Kasa-Vubu the majority of

du Gouvernement soviétique. Un document rédigé sur un pareil ton de provocation et qui dispense ainsi les menaces et les explosions de colère ne peut certes être considéré que comme une triste innovation dans les annales de la diplomatie.

31. Nous avons estimé également qu'il était de notre devoir de repousser les allégations contenues dans ce document, en qualité de représentants d'un pays membre non seulement de l'OTAN, mais aussi de l'Organisation des Nations Unies, organisation dont ledit document essaie de saper l'autorité par des attaques haineuses contre les plus dévoués de ses fonctionnaires de rang élevé.

32. Nous avons également proposé que la lettre du Secrétaire général en date du 13 juillet 1960 [S/4381] reste à la base de nos discussions comme elle l'a été dans tous les débats intervenus au sujet du Congo, car nous estimons que les récents événements dont ce pays a été le théâtre ne doivent pas être considérés isolément, mais être envisagés dans le cadre plus vaste de l'ensemble des faits historiques, inévitablement liés les uns aux autres, qui sont survenus au Congo.

33. Le document soviétique et la déclaration faite hier [914ème séance] par le représentant de l'Union soviétique s'efforcent au contraire d'isoler les événements de ces derniers jours, dans l'intention de déformer le cadre historique de la situation à des fins de polémique et pour servir les visées destructives manifestes de l'Union soviétique à l'égard de l'opération des Nations Unies au Congo.

34. En fait, lorsqu'on nous parle de machinations, de complots et de conspirations de la part des pays de l'OTAN, nous ne pouvons nous empêcher de nous reporter au stade initial de cette opération, quand, sur une demande d'aide directe, adressée par M. Lumumba aux Etats-Unis, ce pays a répondu qu'il était disposé à donner suite à cette requête à condition que l'aide et l'assistance soient fournies autant que possible par l'intermédiaire de l'ONU. Ce que l'Union soviétique a fait par la suite est en contraste frappant avec cette attitude des Etats-Unis qui tendait à favoriser et à appuyer l'effort des Nations Unies. Nous savons tous que, peu de temps après, de nombreux faits ont prouvé que l'Union soviétique fournissait au gouvernement de M. Lumumba, à titre unilatéral, une assistance qui était nettement de caractère militaire. C'était le premier coup porté à l'opération des Nations Unies; c'était aussi le prélude à d'autres tentatives faites dans le même sens qui, en fin de compte, émanaient de M. Lumumba lui-même; celui-ci a en effet manifesté sa désapprobation de l'activité de la Force des Nations Unies après avoir lui-même sollicité de l'Organisation un appui dont l'ampleur aurait largement dépassé les limites fixées par la résolution du Conseil de sécurité, en date du 14 juillet [S/4387].

35. Je ne veux pas m'appesantir sur le détail des événements qui ont amené la chute du gouvernement Lumumba, si ce n'est pour souligner que M. Lumumba, lorsqu'il a finalement rompu avec l'ONU, n'a pas tardé à s'apercevoir qu'en période de détresse l'Organisation constituait sa seule protection.

36. Le principal événement survenu depuis a été l'acceptation par l'Assemblée générale, le 22 novembre, de la délégation présidée par M. Kasa-Vubu [résolution 1498 (XV)]. Certains représentants ont voulu voir dans cette décision une tentative de l'Assemblée générale pour prendre position dans l'évolution intérieure du Congo. Toutefois, si nous nous reportons à ce débat, notamment à ses conclusions, nous constatons qu'en

the Assembly acted in support of the principles of legality and legitimacy. There were no winners and no losers when the Assembly endorsed the delegation of Mr. Kasa-Vubu; those who accuse the Western Powers of conspiring to recognize Mr. Kasa-Vubu for obscure aims, and who labelled the result of such a democratic process in the Assembly a "shameful comedy", according to the words used yesterday by the Soviet representative, do so because they are incapable of thinking, except in terms of winning or losing, and because their political philosophy is based on expansionism and they cannot envisage anyone pursuing an action without having such an aim in mind.

37. The seating of Mr. Kasa-Vubu would not have meant either a victory or a defeat, for one party or another, if one could only allow that, round this recognized constitutional authority of the Congo, all the political forces would try to rally, in order to harmonize the various and sometimes differing components of the new State; the *sine qua non* for the return to normality and well-being of that country. In fact, a project for a gathering of such elements at a round-table conference was and, we hope, is still under way. The two factors which might impede such a project are the flight of Mr. Lumumba and the unfortunate events in Oriental province, about which we have heard such perturbing news in the last few hours.

38. We certainly cannot help wondering whether the decision of Mr. Lumumba was not meant to sabotage a round-table conference which he did not want or of which he feared to be a part. At any rate, I think that what we can say is that it was not Mr. Kasa-Vubu, duly and amply recognized by the General Assembly of the United Nations, who broke the process of political *détente*, but precisely Mr. Lumumba who, notwithstanding the fact that he was living under due protection at Leopoldville, chose instead to flee to what the Moscow radio has called "friendly territory", and, by so doing, gave new impetus to the difficulties already rampant in the country. This is the unfortunate historical sequence of events, in which great opportunities for the Congolese people may have been missed, in which openings for fruitful co-operation may have been lost.

39. We cannot help feeling that disruptive factors from outside the Congo add to the poignant fundamental difficulties of the internal Congolese situation—to its problems of human relations, to the needs of its people—if we only meditate on the words that one of the representatives of the newly-arrived African States, the Foreign Minister of Cameroun, said during a recent debate in the General Assembly [920th plenary meeting]:

"I should like to tell the representative of the Soviet Union that his country has not been able to subjugate the small country of Cameroun... despite the subversive machinery which his country and its satellites tried to set up there."

The Soviet Union certainly cannot maintain that these attempts are in keeping with one of the principles of Pancha Shila, as incorporated in the Declaration of Bandung, as follows: "Abstention from intervention or interference in the internal affairs of another country."

admettant M. Kasa-Vubu, la majorité de l'Assemblée a agi conformément au principe de la légalité et de la légitimité. Lorsque l'Assemblée a reconnu la délégation de M. Kasa-Vubu, il n'y a eu ni gagnants ni perdants; ceux qui accusent les puissances occidentales d'avoir conspiré en vue de l'admission de M. Kasa-Vubu, poursuivant ainsi la réalisation de fins obscures, ceux qui ont taxé le résultat d'une décision aussi démocratique de notre assemblée de "farce honteuse", selon les termes mêmes employés hier par le représentant de l'Union soviétique, sont incapables de penser autrement qu'en fonction de victoire ou de défaite parce que leur philosophie politique est fondée sur l'expansionnisme et qu'ils ne peuvent comprendre que l'on puisse agir dans une autre intention.

37. L'acceptation de la délégation de M. Kasa-Vubu ne signifierait ni victoire ni défaite pour l'un ou l'autre parti, si l'on permettait simplement qu'autour de cette autorité constitutionnelle reconnue du Congo toutes les forces politiques essaient de se rallier afin d'harmoniser les éléments divers et parfois opposés du nouvel Etat, ce qui est la condition *sine qua non* du rétablissement d'une situation normale et de la prospérité du pays. En fait, un projet de réunion de tous ces éléments à une conférence de la "table ronde" a été élaboré et nous espérons qu'il n'a pas été abandonné. Les deux obstacles qui pourraient en empêcher la réalisation sont la fuite de M. Lumumba et les regrettables événements de la Province-Orientale au sujet desquels nous avons entendu, au cours de ces dernières heures, des nouvelles fort inquiétantes.

38. On peut certes se demander si la décision de M. Lumumba n'avait pas pour but de saboter cette conférence de la "table ronde", qu'il ne souhaitait pas ou à laquelle il craignait de participer. Quoi qu'il en soit, ce que l'on peut dire, je crois, c'est que ce n'est pas M. Kasa-Vubu, dûment et amplement reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a mis fin à la détente politique, mais M. Lumumba lui-même, qui, bien que jouissant à Léopoldville de toute la protection nécessaire, a décidé de s'enfuir à destination de ce que la radio de Moscou a appelé un "territoire amical". Or, il n'a fait ainsi que multiplier les difficultés déjà innombrables dans lesquelles se débattait le pays. Telle est la regrettable succession historique des événements qui ont peut-être privé le peuple congolais de vastes possibilités et d'occasions de coopération fructueuse.

39. On ne peut s'empêcher de penser que des facteurs de désordre venant de l'extérieur accroissent les difficultés poignantes de la situation intérieure du Congo, en ce qui concerne notamment les relations humaines et les besoins de la population, surtout si l'on médite les paroles qu'un des représentants des Etats africains, nouvellement admis, le Ministre des affaires étrangères du Cameroun, a prononcées au cours d'un récent débat de l'Assemblée générale [920ème séance plénière] lorsqu'il a déclaré:

"Je voudrais dire au représentant de l'Union soviétique que son pays n'a pu subjuguer le petit peuple du Cameroun... malgré l'appareil de subversion que son pays et ses satellites ont essayé d'y installer."

L'Union soviétique ne saurait soutenir que ces tentatives soient conformes à l'un des principes du Pancha Shila, incorporé dans la déclaration de Bandung et ainsi conçu: "Non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays."

40. Notwithstanding the many achievements of the United Nations in the Congo, the situation there again appears to be fraught with danger because it is no longer confined to a political struggle, however harsh, but has reached the point where fundamental human rights have been and are being violated.

41. There is no point in singling out one incident or another and magnifying it. In the burning moral climate prevailing in the Congo, violence seems to flare up everywhere. While a feeling of relaxation of tension was beginning to appear in the most conflict-torn provinces in the Republic, a new explosive situation was brewing in Stanleyville. Cases of maltreatment and of grave violations of human rights were taking place in Oriental province. It is in this perspective that we should view the seizure and the alleged mishandling of Mr. Lumumba.

42. We are against any sort of violence or any violation of human rights. The respect of such rights and freedoms is indeed one of the cornerstones of the Charter, and should inspire our actions in all circumstances. Whether the people abused are Congolese, whether they are enemies of Lumumba or his supporters, United Nations personnel or Belgians, we think that the prerequisite of civilization and orderly democracy is the end of violence. And it was just to protect human lives from such upheavals that the operation of the United Nations in the Congo was conceived.

43. In the first instance, in my delegation's opinion, we must make an effort to use all ways and means to stop violence. An unbiased and highly respected organization, such as the International Red Cross, would help very much in that direction; moreover, through visiting and protecting the political prisoners, their side of the story would come to light. The respect of human dignity and the preservation of human rights are the motives which have prompted my delegation to join in the sponsorship of the draft resolution [S/4578], which has been so ably presented by the representative of Argentina.

44. This being the reason which prompted the four Powers to present the draft resolution, in the light of the arguments set forth so far, it will be easy to understand our opinion on the draft resolution [S/4579] introduced by the representative of the Soviet Union. We cannot approve of it because, in the first place, in singling out the situation of Mr. Lumumba, it attempts to focus the whole drama of the Congo on him, particularly the political situation in Leopoldville. This is a notion which distorts the picture prevailing in that country where, unfortunately, disorders take place in more than one place. The situation which developed particularly in Stanleyville, as described in the report which we have just received [S/4590], causes us great concern.

45. In the second place, we can hardly concur with the requests contained in that draft resolution which would impair the rights of the recognized authorities of the Republic of the Congo to take care of their own affairs.

46. The United Nations must see that violence, maltreatment or other infringements of human rights do not take place. We would be ill-advised to take steps beyond such limits and to enter into the internal situation of the Congo. Nor can we impose upon the

40. En dépit des nombreux succès de l'ONU au Congo, la situation dans ce pays apparaît à nouveau comme très dangereuse parce qu'elle n'est plus limitée à une lutte politique, si dure soit-elle, mais qu'elle a atteint le point où les droits fondamentaux de l'homme ont été et sont encore foulés aux pieds.

41. Il n'y a aucun intérêt à monter en épingle tel ou tel incident et à en grossir l'importance. Dans le climat ardent qui règne actuellement au Congo, la violence semble éclater de toute part. Alors qu'une certaine détente semblait se manifester dans les provinces de la République où les conflits étaient les plus aigus, une nouvelle situation explosive couvait à Stanleyville. Des cas de mauvais traitements et de graves violations des droits de l'homme étaient signalés dans la Province-Orientale. C'est dans cette perspective que nous devons considérer l'arrestation de M. Lumumba et les mauvais traitements qui lui auraient été infligés.

42. Nous sommes opposés à toute espèce de violence comme à toute violation des droits de l'homme. Le respect de ces droits et des libertés essentielles est une des pierres angulaires de la Charte et doit, en toute circonstance, inspirer nos actes. Lorsque des abus sont commis, peu importe que les victimes soient ou non des Congolais, des ennemis ou des partisans de Lumumba, des membres du personnel de l'ONU ou des Belges: la condition première d'une civilisation et d'une démocratie ordonnée est, selon nous, la cessation de toute violence. Or, c'est précisément pour protéger les vies humaines contre de tels périls que l'opération des Nations Unies au Congo a été conçue.

43. De l'avis de ma délégation, nous devons en premier lieu mobiliser tous les moyens en notre pouvoir pour mettre un terme à ces violences. Une organisation impartiale aussi respectée que la Croix-Rouge internationale exercerait à cet égard une influence des plus utiles; d'autre part, en allant voir et en protégeant les prisonniers politiques, on pourrait connaître leur version des faits. Le respect de la dignité humaine et le souci de sauvegarder les droits de l'homme ont incité ma délégation à s'associer aux auteurs du projet de résolution [S/4578] présenté de façon si convaincante par le représentant de l'Argentine.

44. Tel étant le motif qui a amené les quatre pays à présenter ce projet de résolution et compte tenu des arguments invoqués jusqu'ici, on comprendra aisément notre attitude à l'égard du projet de résolution proposé par le représentant de l'Union soviétique [S/4579]. S'il nous est impossible de l'approuver, c'est tout d'abord parce que, en ne mentionnant que le cas de M. Lumumba, elle essaie de faire converger sur celui-ci tous les éléments du drame congolais et, en particulier, la situation politique qui règne à Léopoldville. Elle déforme ainsi l'image des événements qui se déroulent dans ce pays où, malheureusement, les désordres sévissent en plus d'un endroit. La situation qui s'est créée à Stanleyville notamment, telle qu'elle ressort du rapport que nous venons de recevoir [S/4590], nous cause de graves soucis.

45. En second lieu, nous ne pouvons nous associer aux demandes contenues dans ce projet de résolution, qui constitueraient une atteinte aux droits que possèdent les autorités reconnues de la République du Congo de régler elles-mêmes leurs affaires intérieures.

46. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies est de veiller à empêcher l'emploi de la violence, les mauvais traitements et toutes autres violations des droits de l'homme. Nous serions malavisés d'aller au-delà et de nous immiscer dans les affaires intérieures du Congo.

Government of the Congo to abide by a resolution of the Security Council which, in forbidding the employment of Belgian civil personnel, would constitute a departure from the previous resolutions which we have approved.

47. We also feel that, in this moment of transition and growth, and because difficulties and shortages of technical skill are rife, we cannot and should not deny to the Congolese authorities and people the possibility of choosing to co-operate with foreign individuals regardless of nationality.

48. We do realize the difficulties which might arise with regard to the activities of United Nations civilian personnel, when they have to run parallel with civilian personnel employed directly and bilaterally by the Congolese Government. No doubt the solution of these difficulties can only be found in proper co-ordination in which the United Nations, with the prestige that it carries, should give a helping hand to the authorities of the Congo, and these authorities should in turn realize the importance of this assistance in a spirit of neutrality and fruitful collaboration.

49. This particular point brings me to the concluding part of my statement, in which I wish to direct myself to the report of the Secretary-General [913th meeting] and to the future tasks which may lie ahead for our Organization.

50. May I, as an introduction to my remarks on this point, draw the attention of the Council to the fundamental purpose which has guided our action since the beginning of the crisis, namely, to respect the sovereign prerogatives and the independence and unity of the young Republic of the Congo. In the light of this principle which we are sure none of the Members of the United Nations would like to see disregarded—since it is one of the cornerstones of our Organization—it has been imperative for United Nations bodies to take a position of strict non-interference in the domestic problems of the Congo.

51. Within the framework of the Charter's principles, our action has been rightly circumscribed to assist, in the best possible way, the legally constituted authorities in the Congo. The three resolutions approved by the Security Council in regard to the situation in the Congo, or 14 and 22 July and 9 August 1960 [S/4387, S/4405 and S/4426], and the resolution unanimously approved by the General Assembly on 20 September [1474 (ES-IV)], clearly set forth these limits and constitute the basic guide to the action of the United Nations and of its officials.

52. Only in the event that we reached the conclusion that the resolutions already adopted are not fully adequate for new developments, could we consider taking another course of action; but even in that case some clear limitations, deriving from the provisions of the Charter itself, would condition our possibilities. In any case, no action could be undertaken on our part which might represent an infringement of the sovereign rights of the country. We can properly assist, advise and make appeals, but we cannot dictate a course of action in matters essentially within the framework of internal jurisdiction.

53. May I say that the Italian delegation fundamentally considers that the decisions already adopted by the Security Council and the General Assembly,

Nous ne pouvons pas non plus imposer au Gouvernement du Congo le respect d'une résolution du Conseil de sécurité qui, en interdisant l'emploi de personnel civil belge, s'écarterait des résolutions antérieures déjà adoptées.

47. Nous estimons également qu'en cette période de transition et d'évolution, et en raison précisément des pénuries de personnel technique qui sévissent encore, on ne peut pas et on ne doit pas refuser aux autorités et au peuple congolais la possibilité d'avoir recours à des étrangers, quelle que soit leur nationalité.

48. Nous nous rendons compte des inconvénients qui peuvent résulter de l'activité du personnel civil de l'ONU, lorsqu'elle doit s'exercer parallèlement à celle du personnel civil employé directement et en vertu d'un accord bilatéral par le Gouvernement congolais. Mais il va sans dire que les difficultés de cette nature ne peuvent trouver leur solution que dans une coordination appropriée: l'Organisation des Nations Unies, avec tout son prestige, viendrait ainsi en aide aux autorités du Congo, et celles-ci, de leur côté, reconnaîtraient toute la valeur de cette assistance dans un esprit de neutralité et de coopération fructueuse.

49. Je me trouve ainsi amené à la dernière partie de ma déclaration, que je voudrais consacrer au rapport du Secrétaire général [913ème séance] et aux tâches futures que notre organisation pourrait être appelée à accomplir.

50. Permettez-moi tout d'abord, en guise d'introduction à mes observations sur ce point, d'attirer l'attention du Conseil sur le principe fondamental qui a inspiré nos actes depuis le début de la crise, c'est-à-dire le respect des prérogatives souveraines ainsi que de l'indépendance et de l'unité de la jeune République du Congo. En vertu de ce principe que, parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies, nul, j'en suis convaincu, n'accepterait de voir méconnaître — puisqu'il est l'une des pierres angulaires de notre institution — les organes et organismes des Nations Unies ont été dans l'obligation d'adopter une attitude stricte de non-intervention dans les problèmes intérieurs du Congo.

51. Dans le cadre des principes de la Charte, notre action s'est, à juste titre, limitée à l'octroi d'une aide aussi efficace que possible aux autorités congolaises légalement constituées. Les trois résolutions sur la situation au Congo adoptées par le Conseil de sécurité les 14 et 22 juillet et le 9 août 1960 [S/4387, S/4405 et S/4426], ainsi que la résolution adoptée à l'unanimité, le 20 septembre par l'Assemblée générale [1474 (ES-IV)], définissent clairement ces limites et constituent la base fondamentale de l'action de l'ONU et de ses fonctionnaires.

52. C'est seulement si nous arrivions à la conclusion que les résolutions déjà adoptées sont insuffisantes ou ne répondent plus complètement aux nécessités d'une situation nouvelle que nous pourrions envisager la possibilité de prendre d'autres mesures; mais, même alors, des limites bien définies résultant des dispositions de la Charte elle-même conditionneraient nos possibilités. Quoi qu'il en soit, nous ne pourrions prendre aucune décision constituant une violation des droits souverains du pays. Nous avons toute latitude pour aider, conseiller et adresser des appels, mais il nous est interdit d'imposer une ligne de conduite dans des questions qui relèvent essentiellement de la juridiction intérieure.

53. Qu'il me soit permis de déclarer que, selon l'intime conviction de la délégation italienne, les décisions déjà adoptées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée

with reference to the Congo, do represent an adequate response to the past and present requirements of the situation. Furthermore, my delegation is convinced that the Secretary-General's conduct of the United Nations operation was and is fully in line with those decisions. The basic problem now refers to the more proper way of executing those resolutions in order to further, among other things, a more satisfying and fruitful co-operation between United Nations organs and local authorities in the Congo.

54. Mistakes may have been made in this respect on both sides, but the best proof that the United Nations has not acted in a biased way is to be found in the criticism uttered against it by the opposite poles. When Mr. Lumumba was protected, the United Nations was attacked for giving privileged protection to him; when he left his residence voluntarily and clandestinely, and was arrested by Congolese military authorities, the United Nations came under fire for not having intervened in his defence, after he had rebutted the protection lent to him by the United Nations. The truth is—as the Secretary-General has explained in his latest report to the Council—the United Nations can and must help, but not just take over the Republic of the Congo.

55. It is in this light that, while commending once more the noble effort and the skillful performance of the Secretary-General, I also want to reply to the question he has raised and say that we should all go on supporting the United Nations effort in the Congo. And this not because the United Nations is a panacea, but because it offers the only sound way in which the international community can help the Congolese people in a difficult moment.

56. As a matter of fact, all the criticism levelled at the United Nations operation starts from the assumption that the Organization can act as a super-Member State, but at the same time those who utter this criticism would certainly not be willing to give up any particle of their sovereignty to make the United Nations a world Government instead of being what it is—and what it should be—a world Organization.

57. In stating that we feel the United Nations operation should continue, we also want to emphasize that our delegation would certainly wish no withdrawals from the United Nations Force to take place. We feel that, in this time of need, the United Nations Force in the Congo should be enhanced and strengthened and we cannot fail to be concerned, for obvious reasons, with the consequences that a weakening of that Force might entail. We feel the United Nations, with the prestige which it commands through the support of the international community, still constitutes the only hope of keeping the cold war away from Congolese shores, and that for this reason the United Nations operation cannot be allowed to crumble.

58. To that end and in order to overcome the difficulties already encountered, we feel it would be necessary first of all to maintain the maximum measure of co-operation between the United Nations Command and the Congolese authorities. The Secretary-General has admitted that difficulties and misunderstandings have arisen from time to time, but we feel confident that it should be possible, given the necessary co-operation on all sides and at all levels, and making allowances for the faults of human nature—whether the individuals are with an international Organization

générale au sujet du Congo répondent véritablement aux exigences passées et présentes de la situation et que la façon dont le Secrétaire général a dirigé l'opération des Nations Unies a été et est encore pleinement conforme à ces décisions. Le problème fondamental consiste maintenant à trouver un moyen encore plus approprié de donner effet à ces résolutions et d'assurer, entre autres résultats, une collaboration plus satisfaisante et plus féconde entre les organes des Nations Unies et les autorités locales du Congo.

54. Il est possible que des erreurs aient été commises des deux côtés dans ce domaine, mais la meilleure preuve de l'impartialité de l'action de l'ONU réside dans les critiques dont elle a été l'objet de la part des partis opposés. Lorsque M. Lumumba était protégé, on a reproché à l'ONU de lui assurer un traitement privilégié; lorsqu'il a quitté volontairement et clandestinement son domicile et que les autorités militaires congolaises l'ont arrêté, on a blâmé l'Organisation de n'être pas intervenue pour le défendre, alors qu'il avait lui-même fait fi de la protection que lui assurait l'Organisation. La vérité—ainsi que l'a justement souligné le Secrétaire général dans son rapport au Conseil—c'est que l'ONU peut et doit aider, mais non prendre à sa charge la République du Congo.

55. C'est dans cet esprit que, tout en félicitant à nouveau le Secrétaire général pour ses nobles efforts et la façon remarquable dont il s'est acquitté de sa tâche, je désire également répondre à la question qu'il a soulevée en déclarant que nous devons tous continuer à appuyer les efforts de l'ONU au Congo, et cela non parce que l'Organisation des Nations Unies est une panacée, mais parce qu'elle offre à la communauté internationale la seule voie rationnelle par laquelle elle puisse venir en aide au peuple congolais en un moment difficile.

56. En fait, toutes les critiques formulées contre l'opération des Nations Unies partent de l'idée que notre organisation peut agir comme un super-Etat Membre, alors que ceux-là mêmes qui émettent ces critiques se refuseraient certainement à abandonner maintenant la moindre parcelle de leur souveraineté pour faire de l'Organisation un gouvernement mondial au lieu de ce qu'elle est et doit être, c'est-à-dire une organisation mondiale.

57. En nous déclarant partisans de la continuation de l'opération des Nations Unies, nous voulons également souligner que la Force des Nations Unies au Congo ne devrait pas être réduite, mais au contraire accrue et renforcée en cette période critique. Pour des raisons évidentes, on ne peut s'empêcher de craindre les conséquences que pourrait entraîner son affaiblissement. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies, avec le prestige que lui conférerait l'appui de toute la communauté internationale, demeure le seul espoir que l'on ait d'écarter la guerre froide des rives congolaises et que, pour cette raison, on ne saurait permettre à l'opération des Nations Unies d'échouer.

58. A cet effet et afin de surmonter les difficultés déjà rencontrées, il serait nécessaire, tout d'abord, de maintenir la plus étroite collaboration possible entre le Commandement des Nations Unies et les autorités congolaises. Le Secrétaire général a reconnu que des difficultés et des malentendus s'étaient produits de temps à autre, mais, si l'esprit de coopération nécessaire se manifeste de toutes parts et à tous les niveaux et si l'on fait preuve de tolérance à l'égard des défauts de la nature humaine—qu'il s'agisse de membres d'une organisation internationale ou d'autorités locales—il doit

or are local authorities—to arrive at a satisfactory co-ordination of efforts. I am referring in particular to moral co-operation. But we also feel that a further effort should be made by local United Nations representatives, the Congo authorities and experts and technical assistants engaged on a bilateral basis, to work out arrangements to allow a proper co-ordination of efforts, and elimination of misunderstandings and feelings of competition among all concerned.

59. We are again approaching, momentous decisions, with regard to the United Nations operation in the Congo. My delegation feels that our deliberations should be guided by the following fundamental realities and principles:

(a) The recognition of a constitutional authority, in the hope that this authority be ultimately the rallying point of co-operation both with the United Nations and with the various political forces in the country;

(b) The necessity that the United Nations, without going unduly beyond the limits set by the resolutions and by the Charter, continue in its task of restoring law and order in the territory;

(c) The need for stressing the observance of human rights as a pre-requisite for the establishment of a decent way of life and of order, law and democracy in the Congo.

60. In order to pursue such goals and to help the Congolese people in their toil, it is essential above all that the United Nations and the United Nations Force in the Congo be helped by our deliberations. That is the appeal and the prayer with which I wish to conclude my remarks on behalf of my Government.

61. Mr. BENITES VINUEZA (Ecuador) [*translated from Spanish*]: In discussing the question before the Security Council, my delegation intends to adopt a strictly impartial approach. It considers that attempts to convert these distressing problems into cold war issues are insulting to the Congolese people. The problems of the Congo must be settled by the Congo itself. Its final destiny, form of government and autonomy are Congolese problems which call for Congolese solutions. We reject the idea that the former rulers of the Congo have any right to try to re-establish a colonial régime overtly or covertly; that régime must be abolished once and for all. Nor do we believe in the theory that newly liberated peoples have not yet achieved maturity and that new forms of trusteeship should therefore be set up for their benefit. Just as the highest standards of individual morality require us to treat man as an end and not a means, so the standards of political morality demand that peoples should be regarded as being of intrinsic importance and not as instrument for the attainment of certain ends.

62. My delegation has the deepest sympathy for the Congolese people, whose emergence as an independent nation has been accompanied by internal tension and agonizing strife. For that reason, we hope to study the problems of the Congo with the greatest understanding. We are convinced that the integrity, dignity and independence of the Congolese people transcend the interests of the factions and groups which today divide the nation. It may well be that the majority of the Congolese people are not directly involved in today's struggles, and it would be neither right nor just to prejudice their future in order to achieve the easiest

être possible d'arriver à une coordination satisfaisante des efforts. Je pense en particulier à une coopération morale. Toutefois, nous estimons également que les représentants locaux de l'ONU, les autorités du Congo, les experts et assistants techniques engagés par accord bilatéral doivent de leur côté chercher à mettre au point des dispositions qui favorisent la coordination et écartent les malentendus et les sentiments de compétition parmi les intéressés.

59. Une fois encore, l'heure des grandes décisions approche en ce qui concerne l'opération des Nations Unies au Congo. Ma délégation estime que nos délibérations doivent s'inspirer des réalités fondamentales et des principes indiqués ci-après:

a) Reconnaissance d'une autorité constitutionnelle, dans l'espoir que cette autorité sera en fin de compte le point de ralliement de la collaboration tant avec l'Organisation des Nations Unies qu'avec les différentes forces politiques du pays;

b) Nécessité pour l'ONU, sans franchir indûment les limites fixées par les résolutions et par la Charte, de poursuivre sa tâche de rétablissement de l'ordre public et de la légalité dans le territoire;

c) Nécessité d'insister sur le respect des droits de l'homme comme condition préalable à l'établissement de conditions de vie décentes, de l'ordre, de la légalité et de la démocratie du Congo.

60. Pour atteindre ces objectifs et venir en aide au peuple congolais dans ses épreuves, il est essentiel avant tout que nos délibérations se révèlent utiles à l'Organisation et à la Force des Nations Unies au Congo. C'est par cet appel et cette prière que je désire conclure les observations que j'ai présentées au nom de mon gouvernement.

61. M. BENITES VINUEZA (Equateur) [*traduit de l'espagnol*]: Dans l'examen de la question dont le Conseil est saisi, ma délégation entend rester dans les limites d'une complète objectivité. Elle estime injurieux pour le peuple congolais que les épreuves douloureuses qu'il subit servent de prétexte à des manœuvres de guerre froide. Les problèmes qui se posent aux Congolais doivent être résolus par eux. Le sort définitif de ce pays, la forme de son gouvernement, le droit qu'il possède d'exercer le pouvoir, ce sont là des questions dont la solution leur appartient. Nous dénonçons aux anciens maîtres du Congo le droit d'essayer de rétablir — ouvertement ou d'une façon voilée — un régime colonial qui doit être définitivement aboli; nous ne croyons pas à cette théorie de l'état mineur des peuples récemment libérés, au nom de laquelle on voudrait restaurer une nouvelle forme de tutelle. Si, dans le cadre d'une morale individuelle à son stade le plus élevé, l'homme est une fin en soi et non un moyen, l'éthique politique exige, elle aussi, que les peuples ne soient pas considérés comme des instruments, mais comme ayant eux aussi une valeur, une fin en soi.

62. Ma délégation éprouve la plus vive sympathie à l'égard du peuple congolais qui a accédé à l'indépendance dans un climat affligeant de luttes intestines et de déchirements cruels. C'est pourquoi elle prétend étudier les problèmes du Congo avec la plus grande compréhension. Elle est convaincue que l'intégrité, la dignité et l'indépendance du peuple congolais l'emportent sur les intérêts des factions et des groupes qui divisent aujourd'hui le pays. Il se peut que le peuple congolais lui-même soit, dans sa majeure partie, étranger aux luttes actuelles, et il ne serait pas, moralement, juste que son avenir soit compromis par le désir de trouver

solution of the present problems. The basic solution to these problems must be considered from a long-term standpoint, in relation to the future, and not in relation to the often impassioned factional disputes by which the country is now rent.

63. My delegation further believes that the Council is not debating the general problem of the Congo, that is to say, not considering all aspects of the problem and its solution; this will be done in the broader study to be undertaken by the General Assembly. What we have to consider here, and consider urgently, is the present tense situation and the immediate steps which must be taken to deal with it.

64. Clearly, this issue is closely related to the disputes over leadership and the struggles for power which have divided the Congo into opposing factions. But these disputes and struggles do not constitute the issue which the Council was convened to discuss, for if we were to deal with such matters we would run the risk of turning the Council into an international tribunal for the settlement of the political problems of Member States. In my delegation's view, the Council has been convened because of the existence of serious violations of human rights, the impending threat of grave disorders which may endanger hundreds of human lives, and the need to consider what preventive action can be taken by the United Nations.

65. No one questions the fact that the United Nations is not a super State with unlimited powers, as the representative of Italy has just pointed out. It would therefore be absurd for us to treat the Security Council in the light of a world executive body with discretionary powers. We are not called upon to achieve what is desirable, but what is possible, and what is possible is what is laid down in the Charter. No mandate can properly go beyond the bounds or exceed the authority provided for in the Charter. Therefore, our first duty is to determine the limits within which our action must be confined.

66. It would stretch legal ingenuity to regard Article 39 of the Charter as applicable to the case before us, which is a power conflict, a struggle for political leadership, a dispute over the legitimacy of governments, in short, a problem of an internal constitutional nature. And since the Congo is a free and independent sovereign State, this is unquestionably a matter within its domestic jurisdiction, which is safeguarded by Article 2 (7) of the Charter.

67. The action the United Nations has taken in the Congo, which is now being criticized on such varied grounds, was not taken on its own initiative. It was called for by the Congolese Government itself in cables dated 12 and 13 July 1960 [S/4382], cables signed by Mr. Joseph Kasa-Vubu as the head of state and by Mr. Patrice Lumumba as the Prime Minister. The cables, which were addressed to the Secretary-General, requested military aid, the second specifying that the purpose of the aid requested was not to restore the internal situation in the Congo but to protect its territory. I should like to emphasize the fact that Mr. Lumumba, as Prime Minister, drew a distinction from the very outset between the domestic problems of the Congo, for which he did not ask assistance, and the defence of the country's territorial integrity, for which he did seek assistance.

68. The mandate given by the Security Council followed very much the same lines. The resolution sub-

la solution la plus facile à ses problèmes actuels. Leur solution quant au fond doit être placée dans ses perspectives historiques, en fonction de l'avenir, et non recherchée dans la fièvre des combats passionnés entre factions qui déchirent en ce moment le pays.

63. Ma délégation estime, par ailleurs, que l'on n'a pas à discuter ici du problème congolais dans son ensemble, c'est-à-dire à procéder à l'examen général des solutions possibles; ce sera l'objet d'une étude plus vaste de la part de l'Assemblée générale. Ce qu'il nous appartient d'examiner immédiatement, c'est l'état de tension actuel et les mesures urgentes qu'il convient de prendre pour y faire face.

64. Il est évident que cette question est étroitement liée aux luttes pour l'hégémonie politique et aux conflits de pouvoir qui divisent le Congo en factions opposées; mais ces querelles et ces conflits ne sont pas le motif de la convocation du Conseil; on courrait, sans cela, le risque de transformer ce dernier en une sorte de tribunal international, chargé de régler les problèmes politiques des Etats Membres. Ce qui, de l'avis de ma délégation, est l'objet de la convocation du Conseil, c'est l'existence de graves violations des droits de l'homme, l'imminence de sérieux désordres pouvant mettre en péril des centaines de vies humaines, la recherche, enfin, des moyens que peut employer l'ONU pour éviter ces dangers.

65. Il n'est pas douteux que l'ONU ne constitue pas un super-Etat doté de pouvoirs illimités et le représentant de l'Italie vient de le faire remarquer. Il serait, par conséquent, absurde de vouloir considérer le Conseil de sécurité comme une sorte d'exécutif à l'échelle mondiale, disposant de pouvoirs discrétionnaires. Il ne s'agit pas de réaliser ce qui est souhaitable, mais ce qui est possible; or, ce qui est possible est déterminé par la Charte. Nul mandat ne peut outrepasser ses propres limites, ni transgresser ses pouvoirs sans donner lieu à des abus. Voilà pourquoi il nous faut, en premier lieu, déterminer les limites dans lesquelles doit s'exercer l'action que l'on réclame de nous.

66. Il faudrait faire preuve d'une extraordinaire subtilité pour faire entrer le cas qui nous occupe dans ceux que prévoit l'Article 39 de la Charte. Il s'agit, en effet, d'une lutte d'influence, d'une lutte pour l'hégémonie politique, d'une querelle portant sur la légitimité des gouvernements, en un mot d'un problème constitutionnel purement interne. Le Congo étant un Etat souverain, libre et indépendant, les questions ci-dessus relèvent indiscutablement de la compétence nationale de ce pays, comme le prévoit le paragraphe 7 de l'Article 2.

67. L'action de l'ONU au Congo, qui fait l'objet de tant de critiques, n'a pas été entreprise spontanément. C'est le Gouvernement congolais lui-même qui l'a sollicitée, par des télégrammes en date des 12 et 13 juillet 1960 [S/4382] et signés de M. Joseph Kasa-Vubu, chef de l'Etat, et de M. Patrice Lumumba, premier ministre. Ces télégrammes, adressés au Secrétaire général, sollicitaient une aide militaire; le deuxième télégramme spécifiait bien que l'aide demandée n'avait pas pour but de rétablir la situation intérieure du Congo, mais d'assurer la protection de son territoire. Je me permets de souligner que M. Lumumba — en sa qualité de premier ministre — a, dès le début, établi une ligne de démarcation entre les problèmes intérieurs du Congo, à propos desquels il ne voulait pas d'aide, et la défense de l'intégrité territoriale, pour laquelle il demandait à l'ONU son assistance.

68. Quant au mandat établi par le Conseil de sécurité, il fit la même distinction. En effet, la résolution adop-



mitted by the Tunisian representative, as finally approved on 14 July, stated that the Security Council decided: "to authorize the Secretary-General to take the necessary steps, in consultation with the Government of the Republic of the Congo, to provide the Government with such military assistance as may be necessary until, through the efforts of the Congolese Government with the technical assistance of the United Nations, the national security forces may be able, in the opinion of the Government, to meet fully their tasks;"

69. I should like to stress that this mandate makes United Nations action in the Congo contingent upon consultation with the Congolese Government, which is a sound method of ensuring that such action remains outside the limits of the domestic jurisdiction of the State. It does not establish, nor could it establish, any criterion for assessing the legitimacy or otherwise of the Congolese Government. It does not grant authorization of any kind to interpret the constitutional texts or the laws of the Congo to determine in whom the right to exercise power is legally vested. And this circumstance, which in normal conditions would have raised no problems whatsoever, is the source of the present difficulties.

70. It is a fact—and facts are implacable as they are and not as we would like them to be—that the political difficulties of the young Republic of the Congo have grown increasingly complex. The struggle for power has taken on unusually violent forms. The primarily political struggles resulting from ideological conflict between factions have been followed by tribal strife, in which old animosities have been reinforced by new. And the Congolese armed forces, whose function it was to maintain unity, to guarantee order and to ensure peace, have unfortunately been unable to remain detached from the discord and are participating indiscriminately in the conflict.

71. In these circumstances, it is understandable that each of the rival factions and each of the leaders laying claim to the legitimate exercise of power, should have expected the United Nations forces to protect their particular political interests. But I cannot understand the argument that the representatives of the United Nations should have arbitrated between the factions. Quite clearly, they could not do so within the limits of their mandate. We may or may not believe, according to our personal sympathies or ideological position, that Mr. Lumumba's removal from office was an unlawful act, but this is a matter which must be decided by reference to Congolese laws, and we cannot interpret these laws without trespassing upon the country's domestic jurisdiction. We may have grave doubts concerning the activities of Colonel Mobutu, the Chief of Staff of the Congolese Army, who stated in mid-September that "the Army would take over power until 31 December because of the struggle between opposing governments". I must own that we view with a certain repugnance all military action in the political sphere, be it in Africa or in America, and that we are concerned about systematic interference in the internal problems of that State.

72. The events which led to the convening of the Security Council are the result of these internal conflicts. They have been described in the report sub-

tée le 14 juillet par le Conseil de sécurité, sur l'initiative du représentant de la Tunisie, décidait "d'autoriser le Secrétaire général à prendre, en consultation avec le Gouvernement de la République du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin, et ce jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité, grâce aux efforts du Gouvernement congolais et avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, seront à même, de l'opinion de ce gouvernement, de remplir entièrement leurs tâches".

69. Je me permets d'insister sur le fait que ce mandat subordonne l'action de l'ONU au Congo à la consultation du Gouvernement congolais, ce qui est une bonne méthode pour maintenir strictement cette action en dehors du cadre de la compétence nationale du Congo. Ce mandat ne prévoit pas, et je ne pouvais pas prévoir, de moyens quelconques destinés à apprécier la légitimité ou l'illégitimité du Gouvernement congolais. Il n'accorde à personne le pouvoir d'interpréter les textes constitutionnels et les lois congolaises aux fins de savoir à qui revient légalement l'exercice du gouvernement, ce qui, dans des conditions normales, n'aurait soulevé aucun problème, mais représente actuellement la source de toutes nos difficultés.

70. C'est un fait — et les faits sont inexorablement ce qu'ils sont et non pas ce que nous voudrions qu'ils soient — c'est un fait, donc, que la jeune République du Congo connaît des difficultés de plus en plus inextricables. La lutte pour le pouvoir a pris des formes d'une violence inhabituelle. Les conflits purement politiques, provoqués par des idéologies opposant les factions, ont été suivis de luttes entre les tribus, où les vieilles animosités sont venues s'ajouter aux haines plus récentes. En outre, les éléments appelés à maintenir l'union, à garantir l'ordre et à assurer la paix — c'est-à-dire les forces armées congolaises — n'ont malheureusement pas pu se soustraire à cette atmosphère de discord et ont pris parti, de façon confuse.

71. Il est facile de comprendre que, dans une telle ambiance, chacune des factions en présence, chacun des dirigeants croyant détenir le légitime exercice du pouvoir, ait été tenté de croire que les forces des Nations Unies devaient protéger ses intérêts politiques. Nous ne comprenons pas, en revanche, que l'on prétende que les représentants des Nations Unies auraient dû procéder à un arbitrage entre ces factions. Il est bien évident qu'ils ne pouvaient le faire dans le cadre de leurs attributions. Nous pouvons croire, ou ne pas croire, selon notre sympathie personnelle ou notre position idéologique, à l'illégitimité de la destitution de M. Lumumba; il n'en reste pas moins que c'est là une question qui doit être appréciée en tenant compte des lois congolaises, que nous ne sommes pas habilités à interpréter sans empiéter sur la compétence nationale du Congo. On peut manifester des doutes plus sérieux face à l'attitude du chef d'état-major de l'armée congolaise, le colonel Mobutu, lorsqu'il a déclaré, vers la mi-septembre, que "l'armée prendrait le pouvoir jusqu'au 31 décembre, en raison des luttes se déroulant entre les partis gouvernementaux opposés". Je dois avouer que nous éprouvons une certaine répulsion pour toute intervention militaire dans le domaine politique, que ce soit en Afrique ou en Amérique, et que nous éprouvons quelque inquiétude devant une ingérence systématique dans les problèmes intérieurs de ce pays.

72. Les faits qui ont motivé la convocation du Conseil de sécurité sont le résultat de ces luttes internes. Ils sont exposés dans le rapport adressé au Secrétaire

mitted to the Secretary-General by his Special Representative in the Congo. We have no reason to question the honesty and integrity of Mr. Dayal. We made his acquaintance when he represented India with great distinction in the United Nations and learned to admire him as a man of the finest qualities. My delegation therefore accepts the truth of the official information he has submitted. Nothing in it gives us reason to believe that the United Nations Force in the Congo has been guilty of any particularly in facilitating Mr. Lumumba's capture.

73. The report does mention, however, facts which constitute a flagrant violation of human rights. In my delegation's opinion, the acts of physical violence, beatings and indignities to which Mr. Patrice Lumumba and various members of his party have been subjected, and the conditions of their detention constitute a violation of the principles laid down in the Charter, which the Congolese Government pledged itself to uphold upon joining this Organization.

74. We believe that, in the case of violations of human rights, it is not always possible to invoke the argument that matters within the domestic jurisdiction of a State are involved. The Charter is a multilateral treaty and forms an indivisible whole. Its observance is binding upon Member States, which, in signing it, have recognized that their domestic jurisdiction is in some measure subordinate to the international jurisdiction of the United Nations. In this respect we believe that the Congo must be called upon to fulfill its essential obligation to safeguard human rights.

75. I should like to refer briefly to certain suggestions which we have heard and which merit our fullest consideration. My delegation wishes to associate itself with the request for the immediate and unconditional release of the Congolese leaders who have been arrested, but it believes that the authority to order arrests is the exclusive prerogative of the State. On the other hand, it would be prepared to support any request aimed at ensuring that these leaders receive a fair trial and are sentenced in accordance with the laws in force, for this is a fundamental human right.

76. The suggestion that the Conciliation Commission should be converted into a commission to study the general conditions in the Congo and to seek permanent solutions warrants careful consideration, but it should perhaps be taken up when these matters are under discussion in the General Assembly.

77. In conclusion, I shall deal briefly with the draft resolutions. The draft resolution submitted by the Soviet Union [S/4579] contains provisions that are contrary to the Charter and are extremely dangerous politically. I shall mention just two of them: the appeal to the Secretary-General to secure the immediate release of Mr. Lumumba, Mr. Okito, Mr. Kasongo and other Congolese and to ensure the resumption of government activities in the Congo is completely contrary to the provisions of the Charter; and the request that the Command of the United Nations Force in the Congo should proceed to disarm the Armée nationale congolaise is not only contrary to the Charter but would also constitute aggression. Nor could my delegation, without further information, endorse the

général par son représentant au Congo. Rien ne nous autorise à mettre en doute la droiture et l'honorabilité de M. Dayal, que nous avons personnellement connu quand il assumait avec distinction les fonctions de représentant de l'Inde auprès de l'ONU et que nous avons appris à considérer comme un homme intègre. C'est pourquoi ma délégation accepte comme véridiques les informations officielles qu'il nous a transmises; il en ressort que rien ne nous autorise à penser que la force des Nations Unies au Congo ait agi avec partialité en vue de favoriser la capture de M. Lumumba.

73. Mais le rapport Dayal relate par ailleurs des faits qui constituent une violation flagrante des droits de l'homme. Les actes de violence sur la personne, les coups, les traitements vexatoires qu'ont subis M. Patrice Lumumba et plusieurs membres de son parti, les conditions dans lesquelles ils ont été maintenus en prison sont autant de faits que ma délégation condamne comme une violation des principes de la Charte que le Gouvernement congolais s'était engagé à respecter au moment de son admission dans l'Organisation.

74. Nous pensons que, lorsqu'il s'agit de la violation des droits de l'homme, on ne peut toujours alléguer l'exception de compétence nationale. La Charte est, en fait, un traité multilatéral qui forme un tout indivisible. Chaque Etat signataire est tenu d'en observer les termes, car, en y souscrivant, il a transféré une partie de ses compétences à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi, à notre avis, nous devons exiger du Congo qu'il s'acquitte de ses obligations essentielles concernant les droits de l'homme.

75. Je désire rappeler brièvement certaines suggestions que nous avons écoutées avec le plus grand respect. Ma délégation voudrait pouvoir s'associer à la demande de mise en liberté immédiate et inconditionnelle des dirigeants congolais détenus; mais elle estime que le pouvoir d'ordonner une arrestation ou de procéder à un emprisonnement est du ressort exclusif de l'Etat. En revanche elle serait disposée à appuyer toute requête visant à garantir l'impartialité du procès et à donner l'assurance que le jugement sera rendu en conformité des lois en vigueur, parce que cela entre dans le cadre des droits fondamentaux de la personne humaine.

76. La suggestion selon laquelle la Commission de conciliation devrait se transformer en une commission chargée d'étudier les conditions générales régnant au Congo et de rechercher des solutions durables à cette question mérite un examen approfondi; peut-être, cependant, cet examen devrait-il intervenir lors de la discussion de ces problèmes au sein de l'Assemblée générale.

77. Pour conclure, je dirai quelques mots des projets de résolution. Celui que présente l'Union soviétique [S/4579] comporte des éléments qui, d'une part, sont contraires aux dispositions de la Charte et, d'autre part, présentent de graves dangers sur le plan politique. Je me bornerai à en signaler deux: l'appel lancé au Secrétaire général, afin que celui-ci assure la libération immédiate de MM. Lumumba, Okito, Kasongo et autres Congolais, ainsi que le rétablissement de l'autorité au Congo, est absolument contraire aux dispositions de la Charte. Quant à la demande tendant à ce que le Commandant de la Force des Nations Unies au Congo procède au désarmement de l'armée nationale congolaise, elle est non seulement contraire aux dispositions de la Charte, mais constituerait en outre un cas d'agres-

opinions expressed about Belgian actions in the Congo and, therefore, the provision regarding withdrawal of Belgian military, paramilitary and civil personnel.

78. I now turn to the draft resolution sponsored by Argentina, Italy, the United Kingdom and the United States [S/4578]. It is my delegation's understanding that the purpose of the third preambular paragraph is to include in the mandate of the United Nations the safeguarding of civil and human rights for all the inhabitants of the Congo. Even though this provision does not appear in an operative paragraph as a statement of principle, which would have been preferable, my delegation believes that its effect is, if not formally to enlarge the Secretary-General's mandate, at least to make it clear that this mandate should be interpreted to include the safeguarding of the civil and human rights of the Congo's inhabitants. This is very desirable, particularly as the final operative paragraph must be interpreted in this sense.

79. My delegation will support any provision which broadens and clarifies the Secretary-General's mandate in regard to the protection of human rights in the Congo. Any violation of these rights, on whatever side it may be committed, calls for our special attention. We condemn the acts of harassment committed by the Congolese authorities against Mr. Lumumba and his associates no less vigorously than the outrages and appalling threats by Mr. Lumumba's supporters at Stanleyville, as set forth in the report of the Secretary-General's Special Representative in the Congo [S/4590].

80. My delegation would have preferred something more forceful than the expression of the hope that the Government of the Congo will allow the International Red Cross to visit the prisoners. We believe that respect for human rights is mandatory, not optional, for Member States, and that the Congo is indisputably bound to observe the principles of the Charter. We shall nevertheless support the inclusion of this paragraph, since a report from the International Red Cross would help to shed light on the actual condition of the persons detained both at Leopoldville and at Stanleyville.

81. The third operative paragraph will also receive my delegation's support. I have no personal or political reason for defending the Secretary-General, and neither has my delegation. We realize that he is not infallible, that, being human, he is liable to err, as he himself has recognized. But my delegation also has no reason to believe that his actions have been anything but honourable and just, and it will therefore support the recommendation that he should continue his efforts to restore order and safeguard human rights in the Republic of the Congo.

82. To conclude, I should like to express my delegation's hope that every effort will be made to remove the problem of the Congo from the dangerous sphere of the cold war. The unusual language, which the Soviet Union has used in its oral and written statements and which is out of keeping with the respect due to the Security Council, cannot be endorsed by those members of the Council who seek constructive action. The deluge of vituperation has lasted more than forty days and forty nights since the start of the

sion. Ma délégation ne pourrait pas davantage s'associer — sans un supplément d'informations — aux jugements qui ont été portés sur les activités belges au Congo ni, par conséquent, à la demande de retrait du personnel militaire ou paramilitaire et du personnel civil.

78. J'en arrive maintenant au projet de résolution présenté par l'Argentine, les Etats-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni [S/4578]. Le troisième considérant prévoit la nécessité d'inclure dans le mandat des Nations Unies la protection des droits civils et des droits de l'homme pour tous les habitants du Congo. Bien que ces stipulations ne figurent pas dans le dispositif, sous la forme d'une affirmation de principe, ce qui eût été préférable, ma délégation estime qu'elles tendent, sinon à élargir, tout au moins à interpréter la portée du mandat conféré au Secrétaire général dans le sens de son application à la protection des droits de l'homme et des droits civils des habitants du Congo. C'est là un point de vue plausible, d'autant plus que le contexte même du dernier paragraphe du dispositif doit être interprété de cette façon.

79. Ma délégation apportera son appui à tout ce qui peut amplifier et préciser le mandat donné au Secrétaire général en vue de la protection des droits de l'homme au Congo. De quelque côté que se produise la violation de ces droits, nous devons y apporter une attention toute spéciale. Ma délégation condamne aussi bien les traitements vexatoires infligés à M. Lumumba et à ses partisans par les autorités congolaises que les actes inouïs et les menaces effroyables des partisans de M. Lumumba à Stanleyville, tels qu'ils ressortent du rapport du représentant spécial du Secrétaire général au Congo [S/4590].

80. Ma délégation eût souhaité l'emploi de termes plus énergiques que le simple espoir de voir le Gouvernement du Congo permettre à la Croix-Rouge internationale de visiter des prisonniers. Elle pense en effet que le respect des droits de l'homme n'est pas une faculté, mais une obligation pour les Etats Membres; dans le cas qui nous occupe, le Congo est tenu, de manière irrévocable, d'observer les principes de la Charte. Ma délégation appuiera néanmoins l'inclusion de ce paragraphe, étant donné que le rapport de la Croix-Rouge internationale nous permettrait de nous faire une idée plus claire de la situation réelle des détenus, tant à Léopoldville qu'à Stanleyville.

81. La délégation de mon pays appuiera également l'adoption du paragraphe 3 du dispositif. Je n'ai aucune raison personnelle ou politique de m'ériger en défenseur du Secrétaire général et ma délégation n'en a pas davantage. Elle croit qu'il n'est pas infallible et qu'il peut faire des erreurs comme tout être humain: lui-même l'a reconnu. Mais ma délégation n'a aucune raison de mettre en doute l'honnêteté et la rectitude de son action. C'est pourquoi elle appuiera la recommandation le priant de faire tous ses efforts pour rétablir l'ordre public et la sauvegarde des droits de l'homme dans la République du Congo.

82. Je voudrais, en terminant, exprimer l'espoir que nourrit ma délégation qu'aucun effort ne sera épargné pour sortir le problème du Congo du terrain dangereux de la guerre froide. Nous qui souhaitons faire œuvre constructive, nous ne saurions approuver le langage inhabituel, et peu digne du respect que mérite le Conseil, dont a usé l'Union soviétique dans ses documents et dans ses déclarations. Depuis le début de l'Assemblée, c'est-à-dire pendant plus de 40 jours et 40 nuits, nous avons subi un déluge d'invectives; nous estimons

General Assembly and we believe that it is now time for the olive branch to appear.

83. The PRESIDENT (*translated from Russian*): With the consent of the Security Council, I call on the representative of the United Arab Republic.

84. Mr. FAWZI (*United Arab Republic*): Mr. President, please allow me to express to you and to the members of the Council the thanks of my delegation for acceding to its request to participate in this debate.

85. As on previous occasions, when dealing with developments of international concern in the Congo, the Security Council is clearly within its rights and is exercising some of its prerogatives, as well as assuming some of its responsibilities. A situation such as the one currently prevailing in the Congo is not only likely to be, but actually is endangering world peace and security.

86. When the Kingdom of Belgium recognized and deferred to the wishes of the people of the Congo who struggled for their independence, it received the plaudits of many sections of the world's public and official opinion; and the doubts which had been entertained relating to the policy and intentions of Belgium and its associates regarding the Congo were, at least in part, momentarily allayed. These doubts were, unfortunately, soon to be revived and even to grow and crystallize into concrete, ugly and most disturbing realities.

87. We had reason to believe, however, when the United Nations urgently considered the situation and took action, upon the invitation of the legitimate Government of the Congo, headed by Mr. Patrice Lumumba, that events would again take a turn towards sanity and constructive action, with scrupulous respect for the Congo's independence and territorial integrity. This, unfortunately, was not to be, and we are now facing in the Congo a situation which is ominous in the extreme.

88. In unequivocal terms, the United Nations defined its policy regarding the Congo as follows:

"... to take the necessary steps, in consultation with the Government of the Republic of the Congo, to provide the Government with such military assistance, as may be necessary, until, through the efforts of the Congolese Government with the technical assistance of the United Nations, the national security forces may be able, in the opinion of the Government, to meet fully their tasks;" [*Resolution S/4387.*]

"[*Requests:...*] All States to refrain from any action which might tend to impede the restoration of law and order and the exercise by the Government of the Republic of the Congo of its authority and also to refrain from any action which might undermine the unity, territorial integrity and political independence of the Republic of the Congo;" [*General Assembly resolution 1474 (ES-IV).*]

"[*Requests*] the Secretary-General to continue to take vigorous action in accordance with the terms of the aforesaid resolutions and to assist the Central Government of the Congo in the restoration and maintenance of law and order throughout the territory of the Republic of the Congo and to safeguard its unity, territorial integrity and political independence in the interests of international peace and security;" [*Ibid.*]

donc qu'il est temps de faire place à l'olivier de la paix.

83. Le PRESIDENT (*traduit au russe*): Avec l'assentiment des membres du Conseil, je donne la parole au représentant de la République arabe unie.

84. M. FAWZI (République arabe unie) [*traduit de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous remercier ainsi que les membres du Conseil d'avoir bien voulu faire droit à notre demande de participer à ce débat.

85. Comme il l'a déjà fait lors d'occasions précédentes où il traitait d'événements d'intérêt international au Congo, le Conseil de sécurité exerce sans aucun doute ses droits et certaines de ses prérogatives de même qu'il assume quelques-unes de ses responsabilités. Une situation comme celle qui existe actuellement au Congo non seulement risque de compromettre, mais menace effectivement la paix et la sécurité mondiales.

86. Lorsque le royaume de Belgique s'est rendu aux vœux du peuple congolais qui luttait pour son indépendance, il a été applaudi par de nombreux secteurs de l'opinion publique et l'opinion officielle mondiales; les doutes qu'avaient inspirés sa politique et ses intentions ainsi que celles de ses associés à l'égard du Congo ont été, en partie du moins, momentanément dissipés. Hélas! ils devaient bientôt renaître et redoubler pour se muer en certitudes devant des réalités concrètes aussi affligeantes que profondément troublantes.

87. Toutefois, lorsque, sur l'invitation du gouvernement légitime du Congo, qui avait à sa tête M. Patrice Lumumba, l'ONU avait décidé d'examiner d'urgence la question et de prendre les mesures qui s'imposaient, nous avions toutes les raisons de croire que la situation serait rétablie et que l'on s'engagerait à nouveau dans la voie de la raison et de l'action constructive en respectant scrupuleusement l'indépendance et l'intégrité territoriale du Congo. Malheureusement, ces espoirs ont été déçus, et nous nous trouvons maintenant devant une situation extrêmement menaçante.

88. En termes non équivoques, l'ONU a défini sa politique à l'égard du Congo comme suit:

"... prendre, en consultation avec le Gouvernement de la République du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin, et ce jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité, grâce aux efforts du Gouvernement congolais et avec l'assistance technique des Nations Unies, seront à même, de l'opinion de ce gouvernement, de remplir entièrement leurs tâches." [*Résolution S/4387.*]

"[*Prie:...*] tous les Etats de s'abstenir de toute action qui pourrait tendre à empêcher le rétablissement de l'ordre public et l'exercice de son autorité par le Gouvernement de la République du Congo, et aussi de s'abstenir de toute action qui pourrait saper l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République du Congo." [*Résolution 1474 (ES-IV) de l'Assemblée générale.*]

"[*Prie*] le Secrétaire général de continuer de mener une action vigoureuse conformément aux termes des résolutions susmentionnées et d'aider le Gouvernement central du Congo à rétablir et maintenir l'ordre public dans tout le territoire de la République du Congo et de sauvegarder son unité, son intégrité territoriale et son indépendance politique dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales." [*Ibid.*]

89. Such were the objectives set by the United Nations, as outlined in its own resolutions. I have mentioned them again, as I see and as we all note, that these objectives are too often forgotten. What actually happened, and is continuing to happen, is that Belgian colonialism, aided and abetted by others, is defiantly back in the Congo; that the real leaders and representatives of the country, including the Prime Minister, the president of the Senate, the president of the Chamber of Deputies, and other ministers and deputies, are plotted against, treated with savagery, and imprisoned—they, not General Naguib who, despite one of the too familiar allegations of Mr. Kasa-Vubu, is quite free and unmolested; and we see at large and openly, at the head of the State of the Congo a motley group of stooges and *rastacueros*, whose source of income is either unknown or, as is the general rule, quite well known to be coming from some imperialist Powers. And we see the legitimate government of the Congo denied all scope for exercising authority and for getting in touch with the people. We see Patrice Lumumba, who is still the rightful head of that government, denied even the most elementary human rights, Patrice Lumumba who, even while a prisoner in his cell or ignominiously dragged around the streets with his hands tied behind his back, is, on his own and what he stands for, far stronger than all the forces and all the stooges of reaction and of colonialism.

90. Are we, in this United Nations, merely to adopt paper resolutions and express futile resentments if those resolutions are flouted and looked on with disdain? Are we to continue for ever to talk about helping the Congo, while imperialism helps itself to the Congo? Are we to submit to being one after the other overrun and trodden under by the forces of imperialism and of evil in the world? To say yes to any or all of these questions would be to deny our intelligence and attack the very core of our own existence.

91. Is it not clear beyond objection that the United Nations cannot afford, and must not choose, merely to meddle and muddle through in the Congo; merely to assume the miserable role of a helpless spectator of the return of Belgium and imperialism to that country, and to forget that, if this trend is maintained and is not reversed, we could no longer help the Congo, as there would be nothing left of the Congo to help?

92. Obviously, as the Secretary-General pointed out in his statement [913th meeting] the happenings in the Congo have been and still are constantly changing the assumptions on which we first undertook our responsibilities there.

93. For these and other related considerations, the Government of the United Arab Republic has, with the deepest regret, come to the inevitable conclusion that it should not be a party to nor a direct witness of, the shameful and intolerable action of imperialism in the Congo, and has been impelled to decide finally on the withdrawal of the United Arab Republic troops which are now participating in the United Nations operation there.

94. In the meantime, for its part, the United Arab Republic is as determined as ever to maintain its struggle and redouble its efforts on behalf of the in-

89. Tels étaient les objectifs visés par l'ONU et précisés dans les résolutions qu'elle avait adoptées. Je les ai rappelés, car je constate, comme nous tous d'ailleurs, que ces objectifs sont trop souvent oubliés. Ce qui s'est passé en réalité et qui continue, c'est que le colonialisme belge, aidé et encouragé par d'autres, est de retour au Congo où il défie toute opposition; que les véritables chefs et représentants du pays, notamment le Premier Ministre, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des représentants et d'autres ministres et députés sont victimes de complots, traités avec sauvagerie et emprisonnés — eux et non pas le général Naguib, qui, malgré les allégations de M. Kasa-Vubu qui ne sont maintenant que trop connues, jouit de la plus parfaite légalité et n'est soumis à aucun mauvais traitement; et que nous voyons enfin à la tête de l'Etat du Congo un groupe de comparses et de rastacouères dont les moyens d'existence sont ou bien inconnus ou proviennent notoirement, comme il est de règle le plus souvent, de certaines puissances impérialistes. Nous voyons encore refuser au gouvernement légitime du Congo toute possibilité d'exercer son autorité et de prendre contact avec la population. Patrice Lumumba, qui est toujours le chef légitime de ce gouvernement, se voit dénier jusqu'aux droits les plus élémentaires de l'homme, lui qui, même prisonnier dans sa cellule ou ignominieusement traîné dans les rues les mains liées derrière le dos, est, par lui-même et par l'idéal qu'il incarne, beaucoup plus puissant que toutes les forces et tous les suppôts de la réaction et du colonialisme.

90. L'ONU va-t-elle se borner à adopter des résolutions sur le papier et à exprimer de futiles ressentiments lorsque ces résolutions sont méconnues et dédaignées? Allons-nous continuer à parler sans cesse d'aider le Congo, pendant que l'impérialisme s'en empare? Allons-nous accepter d'être, les uns après les autres, submergés, piétinés par les forces de l'impérialisme et du mal dans le monde? Répondre affirmativement à l'une de ces questions ou à toutes serait faire fi de nos intelligences et porter atteinte aux sources mêmes de notre existence.

91. N'est-il pas évident et incontestable maintenant que l'ONU ne peut et ne doit plus se contenter de se tirer d'affaire tant bien que mal au Congo, et d'accepter le rôle méprisable de spectateur impuissant devant le retour de l'impérialisme belge dans ce pays? Il faut qu'elle comprenne que, si elle n'oriente pas son action de façon entièrement différente, elle ne pourra bientôt plus aider le Congo, parce qu'il n'y aura plus personne qui puisse y être aidé?

92. Il est certain, comme l'a souligné le Secrétaire général dans sa déclaration [913ème séance], que les événements du Congo ont modifié et modifient sans cesse les notions sur la base desquelles nous avons entrepris, au début, notre action dans ce pays.

93. Etant donné ces raisons et d'autres considérations du même ordre, le Gouvernement de la République arabe unie est arrivé, avec le plus profond regret, à la conclusion inévitable qu'il ne pouvait pas être associé à l'action honteuse de l'impérialisme au Congo, ni être le témoin de ses intolérables activités. C'est ce qui l'a amené, en fin de compte, à décider de retirer du Congo les troupes de la République arabe unie qui participent actuellement à l'opération des Nations Unies dans ce pays.

94. Toutefois, la République arabe unie est toujours résolue à poursuivre la lutte et à redoubler d'efforts aussi bien en faveur de l'indépendance et de l'intégrité

dependence and territorial integrity of the Congo, as well as on behalf of the Charter for the success and the essential integrity of the United Nations.

95. Some circles, mostly well-intentioned, seem to resent and resist any assumption that the United Nations operation in the Congo has been a failure. These circles could, however, hardly suggest or expect us to call that operation a resounding success. In this connexion, the Secretary-General expressed himself before the Security Council on 7 December to the effect that, like all the rest of us, he does not attribute to the United Nations any myth of infallibility. It is, furthermore, heartening to recall that the United Nations cannot only be debited for its many failures, such as in Palestine, Algeria and so far at least in the Congo, but can also be credited with its few successes; and it is with a feeling of gratitude and, one may sorrowfully add, of nostalgia that we all remember—and the United Arab Republic particularly remembers—the noble, courageous, alert and imaginative stand and action of the United Nations as a whole and of the Secretariat, with Mr. Hammarskjöld at its head, when the Suez crisis flared up and was about to blow to pieces both the United Nations and world peace.

96. At this point I beg to submit that the various organs of the United Nations which deal with one problem or another should, through bodies appointed by them or other means, in full and close co-operation with the Secretariat, assume more directly and actively their share of responsibility in relation to the implementation of the resolutions which they adopt. Of recent years we have got more and more into the habit of throwing so much on the Secretariat, to the extent that, in many minds, it has become synonymous with the United Nations, and "Leave it to Dag" became one of the most famous phrases of our time. This escapism on the part of United Nations bodies was hardly fair either to the Secretariat or to the United Nations as a whole. It has, nevertheless, continued to be resorted to, until the Congo affair occurred and was the last straw—and what a straw!—which broke, or almost broke, the camel's back.

97. A new, more realistic and responsible, approach by all of us to the present situation and eventually to other situations has become imperative. We must not hesitate to adopt such an approach, keeping always in mind, as far as the Congo is concerned, our objective of safeguarding the independence and territorial integrity of that country.

98. To attain this objective it is evident that the obstacles besetting our way should be promptly removed. By far the biggest and worst of such obstacles is imperialism, recurrent, obstinate and dominating at present the whole Congo scene. No one here or elsewhere can doubt that, as long as there is any imperialist presence in the Congo, even under a different name, there will continue to be dissension, "stoogism" and disruption of the very concept of Congolese independence and territorial integrity. No one can doubt either that, once imperialism disappears, stooges will too, the real leaders of the country will again be effectively at the forefront, and unity and independence will both prevail and rapidly flourish.

99. Persuasion should be used and, if necessary, pressure should be brought to bear on all, particularly Belgium, so that foreign interference in the affairs of the Congo may be promptly stopped.

territoriale du Congo que dans l'intérêt de la Charte, du succès des Nations Unies et de leur intégrité essentielle.

95. Certains milieux, pour la plupart bien intentionnés, semblent ne pas pouvoir admettre l'idée que l'opération des Nations Unies au Congo s'est soldée par un échec. Ces milieux s'attendent-ils à ce que nous qualifions cette opération de succès éclatant? Le Secrétaire général nous a dit lui-même le 7 décembre que, pas plus que nous tous, il ne croyait à l'infailibilité de l'Organisation des Nations Unies. Il est réconfortant cependant de rappeler que l'ONU, si l'on peut lui imputer de nombreux échecs—que ce soit en Palestine, en Algérie et, jusqu'ici tout au moins, au Congo—compte cependant à son actif quelques succès; et c'est avec un sentiment de gratitude, même de nostalgie, pourrait-on tristement ajouter, que nous nous souvenons tous—et la République arabe unie en particulier—de l'action noble, courageuse et prompte, menée par les Nations Unies dans leur ensemble et par le Secrétariat, avec M. Hammarskjöld à sa tête, à l'époque où éclata la crise de Suez qui aurait pu sonner le glas de l'Organisation des Nations Unies et de la paix mondiale.

96. Permettez-moi à ce stade de suggérer que les divers organes des Nations Unies qui traitent de tel ou tel problème devraient, par l'entremise d'organismes désignés par eux, ou par tout autre moyen, et en pleine et étroite collaboration avec le Secrétariat, assumer de manière plus directe et plus active leur part de responsabilité dans l'application des résolutions qu'ils adoptent. Au cours de ces dernières années, nous avons pris l'habitude de confier des tâches si nombreuses au Secrétariat que dans bien des esprits "Secrétariat" est maintenant synonyme de "Nations Unies" et que l'expression "laissez faire Dag" est devenue l'une des plus fameuses de notre temps. Cette tendance des organes de l'ONU à esquiver les responsabilités n'est équitable ni pour le Secrétariat ni pour l'ensemble des Nations Unies. Elle s'est néanmoins maintenue jusqu'au moment où ont éclaté les événements du Congo, dernière goutte—et quelle goutte!—qui a failli faire déborder le vase.

97. Or, la nécessité s'impose d'appliquer une méthode nouvelle, plus réaliste et plus sérieuse, à la situation actuelle ainsi qu'à toutes celles qui pourraient encore se présenter. Nous ne devons pas hésiter à adopter une telle méthode, ni oublier, en ce qui concerne le Congo, que notre but est de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays.

98. Il est évident que, pour atteindre ce but, nous devons rapidement écarter les obstacles qui se dressent sur notre route. Le plus redoutable, de loin, est l'imperialisme obstiné, renaissant, qui domine à l'heure actuelle toute la scène congolaise. Nul, ici ou ailleurs, ne pourrait valablement contester qu'une présence impérialiste au Congo, quels que soient les noms qu'elle emprunte, s'accompagnera toujours de dissensions et de manœuvres tendant à anéantir la notion même d'indépendance et d'intégrité territoriale. Nul ne saurait non plus contester qu'une fois cet impérialisme éliminé, les comparses disparaîtront eux aussi et que les véritables chefs du pays seront de nouveau au premier plan, tandis que l'unité et l'indépendance s'établiront et se consolideront rapidement.

99. Il faut faire œuvre de persuasion et, s'il est besoin, exercer même certaines pressions, à l'égard notamment de la Belgique, afin que toute ingérence étrangère dans les affaires du Congo prenne fin le plus tôt possible.

100. At the same time, Mr. Lumumba and the other leaders of the country who are at present apprehended should be immediately freed and allowed full scope for exercising their official, as well as human, rights and prerogatives.

101. Furthermore, a much more positive attitude should be adopted by the United Nations, so that the Congo is not left as a vacuum to be filled only by the return of Belgians and Belgian domination, and the last vestiges of any false pretext for Belgium's return to the Congo are completely eliminated.

102. It would be neither fair nor realistic to overlook or belittle the immensity and intricacy of these tasks. But this Organization can certainly muster enough strength and use enough resourcefulness to carry them out adequately and honourably. If we were to try to carry out only the tasks that are easy, we should hardly be doing anything that was worthwhile.

103. I wish to recall that in his address to the General Assembly on 27 September last, President Nasser stated that: "in the opinion of the United Arab Republic matters should be restored to what they were. Rectification of the error necessitates that we should re-establish the situation as it was." He added:

"If it occurs to any one of us that the way back is hard to take and that the *fait accompli* is now the true basis for rectifying the whole situation, I shall permit myself, because of our own experience and the sufferings in our part of the world, to raise my voice in warning and admonition. To condone a mistake will most assuredly engender a series of mistakes, the seeds of error which, if left to take root—no matter how small—time will not cover with oblivion. The seeds will grow bigger and bigger as the days go by. The passing of a year will add to their ramification and complexity." [813rd plenary meeting, para. 128.]

104. My delegation has carefully studied the draft resolution submitted by the delegations of Argentina, Italy, the United Kingdom and the United States of America, and the other draft resolution, submitted by the delegation of the Soviet Union.

105. We find that the first of these two draft resolutions falls far short of what, under the circumstances, the people of the Congo, of the United Nations and of the whole world are entitled to expect. It does not even do as little as to grope faintly for a solution. It does not, so to speak, take the bull by the horns. It does not even venture to come anywhere near the bull. All that it stipulates is that there should be respect for human rights in the Congo. That is very good—but that is all the draft resolution recommends. It does so as if to commemorate the signing of the Universal Declaration of Human Rights, the anniversary of which will be celebrated tomorrow. Are the authors of that draft resolution really so oblivious of the harsh realities, of the great human values, of the implications and vital issues involved? Whatever answer one gives is bound to be extremely disheartening. The contrast between the vast dimensions of the crisis we are facing today in the Congo and this meek and timid draft resolution is really appalling.

106. On the other hand, we find ourselves in general agreement with the draft resolution submitted by the Soviet delegation. We find that it rises to the occasion, meets the situation boldly and robustly, and recommends the adoption and implementation of measures

100. D'autre part, M. Lumumba et les autres dirigeants du pays qui sont à l'heure actuelle emprisonnés doivent être immédiatement libérés et mis en mesure d'exercer intégralement leurs fonctions officielles et leurs droits individuels.

101. Enfin, il importe que l'ONU adopte une attitude beaucoup plus positive, afin de ne pas laisser au Congo de vide qui ne puisse être rempli que par le retour des Belges et de la domination belge et pour que les derniers prétextes invoqués pour ce retour soient définitivement éliminés.

102. Il ne serait ni juste, ni réaliste, de sous-estimer ou de méconnaître l'immensité et la complexité de ces tâches. Mais notre organisation dispose certainement d'assez de force et de ressources pour les remplir d'une manière satisfaisante et honorable. Si nous devons nous borner à n'entreprendre que ce qui est facile, nous ne ferions rien qui eût la moindre valeur.

103. Je voudrais vous rappeler que, le 27 septembre dernier, le président Nasser, dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale, a dit: "De l'avis de la République arabe unie... la situation antérieure doit être rétablie. Cela est indispensable pour corriger les erreurs commises." Il a ajouté:

"Si l'un de nous estime qu'il est difficile de revenir en arrière et que nous devons partir du fait accompli pour redresser la situation, je me permettrai d'élever la voix pour le mettre en garde et pour l'en dissuader, fort que je suis de notre expérience et des souffrances subies dans notre partie du monde. Accepter l'erreur ne pourra manquer d'engendrer toute une série d'autres erreurs, et si on laisse germer les graines de l'erreur, si menues qu'elles soient, le temps ne les fera pas oublier. Les graines se développeront de jour en jour. Au bout d'un an, la situation sera de plus en plus complexe." [873ème séance plénière, par. 128.]

104. Ma délégation a étudié avec soin le projet de résolution présenté en commun par les délégations de l'Argentine, des Etats-Unis, de l'Italie et du Royaume-Uni, ainsi que le projet de résolution présenté par l'Union soviétique.

105. Nous estimons que le premier de ces deux projets est loin de répondre à ce que, étant donné les circonstances, le peuple du Congo, les autres peuples des Nations Unies et le monde entier sont en droit d'attendre. Ce projet n'essaie même pas de chercher une solution, il ne prend pas, si je puis m'exprimer ainsi, le taureau par les cornes. Il se borne à poser en principe qu'il faut respecter les droits de l'homme au Congo. Cela est parfait, mais ne suffit pas. Ce projet semble n'avoir d'autre but que de commémorer la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'anniversaire sera célébré demain. Ses auteurs ont-ils à ce point oublié les dures réalités? Ignorent-ils les grandes valeurs humaines, la portée et la gravité des questions qui se posent au Congo? Quelle que soit la réponse, elle ne saurait être qu'extrêmement décourageante. Le contraste entre les proportions de la crise congolaise et ce modeste et timide projet de résolution est vraiment incroyable.

106. En revanche, nous approuvons dans son ensemble le projet de résolution soumis par la délégation de l'Union soviétique. Nous estimons qu'il est à la hauteur de la situation, qu'il l'aborde avec hardiesse et énergie et qu'il recommande l'application de mesures

which are all in conformity with the resolutions already adopted by the United Nations.

107. Before closing, I find it appropriate, in view of what I have submitted to the Security Council today, to quote the following from the address by the President of the United Arab Republic to the General Assembly, to which I have already referred:

"I felt it my duty to say all I have said of the United Nations, of its Charter, of its activities and of the circumstances surrounding the Organization, not with the purpose of criticizing or embarrassing anyone, but out of concern for the United Nations and its Charter and because of the full faith which we place in it, we who lived with the United Nations throughout its most glorious days during our struggle and fight against imperialism, we who consider the co-operation extended to us by the United Nations during the difficult conditions through which our fatherland passed to be one of the brightest hopes for the future of the international community, we who have witnessed the United Nations record in our country its greatest triumph for its principles and Charter, we who in our country have seen the existence of the United Nations emerge as a reality above imperialist ambitions and the interests of the big Powers." [Ibid., para. 152.]

108. The PRESIDENT (*translated from Russian*): With the consent of the Council, I call on the representative of Indonesia.

109. Mr. WIRJOPRANOTO (Indonesia): I thank the President and the members of the Security Council for allowing me to participate in this debate and to present the views of Indonesia on the steadily deteriorating situation in the Congo. I wish explicitly and formally to convey to this Council the deep concern of President Sukarno over the happenings in the Congo.

110. When I first addressed this Council, on 16 September last [905th meeting], I said that the real struggle in the Congo was a struggle of nationalism against colonialism. When I spoke in the fourth emergency special session of the General Assembly, on 19 September [863rd plenary meeting], I emphasized that we were confronted in the Congo with a life and death struggle between nationalism and colonialism. Today, I wish to reaffirm and to re-emphasize that the Congo problem is one of resurgent nationalism versus dying colonialism.

111. In this struggle Indonesia is, of course, on the side of nationalism. Indonesia is on the side of Congolese democracy as against colonial-inspired, colonial-supported terror and tyranny.

112. Like the nine-headed hydra of Greek legend, dying colonialism is rearing its multiple heads in the Congo. We must uproot this hydra. We must burn it out of the heart of Africa. This is the prerequisite for restoring law and order in the Congo.

113. The essential character of the Congolese problem has indeed remained unchanged. But the events of past months have moved fast to create an ever more ominous situation in the Congo. In examining those events I shall be guided by United Nations reports and documents and the views made known to this Council by the Secretary-General in his report of 7 December [913th meeting].

qui sont toutes conformes aux résolutions déjà adoptées par l'ONU.

107. Avant de terminer et à la lumière des considérations qui précèdent, je crois devoir citer l'extrait suivant de la déclaration faite par le Président de la République arabe unie devant l'Assemblée générale et dont j'ai déjà rappelé un passage:

"J'ai pensé qu'il était de mon devoir de parler ainsi de l'Organisation des Nations Unies, de sa charte, de ses activités et des circonstances qui entourent les travaux de cette organisation, non pas dans le dessein de critiquer ou d'embarrasser qui que ce soit, mais par intérêt pour l'Organisation des Nations Unies et pour sa charte et à cause de la foi que nous mettons en elle sans réserve, nous qui avons œuvré avec l'Organisation dans ses jours les plus glorieux, pendant notre lutte et notre combat contre l'impérialisme, nous qui considérons comme l'une des raisons les plus hautes de croire en l'avenir de la collectivité internationale la coopération que les Nations Unies nous ont apportée au cours des moments difficiles que notre patrie a vécus, nous qui avons vu les Nations Unies remporter dans notre pays le plus grand triomphe pour leurs principes et leur charte, nous qui dans notre pays avons vu l'existence des Nations Unies apparaître comme une réalité vivante au-dessus des ambitions impérialistes et des intérêts des grandes puissances." [Ibid., par. 152.]

108. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Avec l'assentiment des membres du Conseil, je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

109. M. WIRJOPRANOTO (Indonésie) [*traduit de l'anglais*]: Je remercie le Président et les membres du Conseil de sécurité de me permettre de prendre part à ce débat et d'exposer les vues de l'Indonésie sur la situation au Congo qui ne cesse de s'aggraver. Je voudrais exprimer formellement au Conseil la profonde préoccupation qu'éprouve le président Sukarno devant les événements du Congo.

110. Lorsque, le 16 septembre dernier, j'ai pris la parole pour la première fois devant le Conseil [905ème séance], j'ai dit qu'en réalité la lutte qui se déroule au Congo est celle du nationalisme contre le colonialisme. Lorsque j'ai parlé devant la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le 19 septembre [863ème séance plénière], j'ai insisté sur le fait qu'il s'agissait au Congo d'une lutte à la vie et à la mort entre le nationalisme et le colonialisme. Aujourd'hui, je tiens à réaffirmer et à souligner de nouveau que le problème du Congo n'est autre que celui du nationalisme renaissant s'opposant au colonialisme agonisant.

111. Dans cette lutte, l'Indonésie est, bien entendu, du côté du nationalisme. Elle prend parti pour la démocratie congolaise contre la terreur et la tyrannie inspirées et soutenues par les puissances coloniales.

112. A l'instar de l'hydre aux neuf têtes de la légende grecque, le colonialisme agonisant relève ses multiples têtes au Congo. Il nous faut extirper cette hydre du cœur de l'Afrique. Telle est la condition préalable au rétablissement de l'ordre et de la légalité au Congo.

113. Le problème congolais est resté en fait inchangé dans son essence. Mais les événements survenus au cours des mois écoulés ont évolué si rapidement qu'ils ont créé une situation encore plus menaçante. En les examinant, je m'inspirerai des rapports et des documents de l'ONU ainsi que des vues exprimées devant le Conseil de sécurité par le Secrétaire général dans son rapport du 7 décembre [913ème séance].



114. In that report the Secretary-General noted that, prior to the Mobutu régime, there appeared a reasonable prospect that, notwithstanding certain difficulties, the basis for revitalization of the Republic of the Congo had been laid. During this earlier period, the Armée nationale congolaise "remained for the most part inactive and, in several instances, units of the Armée nationale congolaise had, by agreement with the United Nations, voluntarily disarmed themselves". [Ibid., para. 38.]

115. However, all this changed with the usurpation of power by Colonel Mobutu. With the advent of the Mobutu régime terror and lawlessness has been unleashed in the Congo, with flagrant disregard for human rights and liberties, the Armée nationale congolaise has erupted into the political scene, has broken up into factions, and has brought the country to the verge of civil war. United Nations military forces and its civilian operations have been directly and aggressively challenged. Clashes have occurred with loss of life on both sides. The latest attempt by the Congolese authorities to obstruct United Nations transportation, including the movement of strategic materials, constitutes, in the words of Brigadier Rikhye "the most serious challenge" yet, to the United Nations operations in the Congo.

116. This entire state of affairs cannot be tolerated. Within the framework of its mandate to maintain law and order, the United Nations cannot continue to condone, by indifference or hesitation, a régime in the Congo which is illegal and unconstitutional, which is anti-democratic and which is the principal fomentor of lawlessness and terror.

117. In making this judgement I am not speaking in a purely moral or theoretical way. The advent of the Mobutu régime is not exclusively a domestic problem of the Congo. Who is actually responsible for Mobutu? How has this régime come into being in the Congo? Who has paid for its maintenance? Where does it get its weapons and supplies? Who are its instructors? In seeking answers to these questions one cannot avoid reaching the conclusion that the establishment of the Mobutu régime in the Congo is an international, not a domestic, problem. Again my facts are derived solely from the reports of United Nations officials.

118. It is only because of the return of Belgian military, paramilitary and civilian personnel that the Mobutu régime continues to hold sway in the Congo. The Belgians, encouraged by their friends, have been participating in and directing this illegal, anti-democratic régime. This régime, with its private armies, has been strengthened and sustained through outside technical and financial assistance. It is founded and based on foreign intervention. This is exactly what the United Nations Command in the Congo was suppose to eliminate and to prevent from recurring. This was its task in response to an appeal from the legal Central Government of the Republic of the Congo.

119. As the Secretary-General has pointed out, the legal justification for the decision of the Security Council to provide the Central Government of the Republic of the Congo with the necessary military assistance, was the threat to peace and security which arose as a result of the intervention of Belgian troops in the Congo. But what is the difference between that intervention and the intervention going on today? There

114. Dans ce rapport, le Secrétaire général a noté qu'avant l'établissement du régime Mobutu, il semblait raisonnable de penser que, malgré certaines difficultés, les bases d'une vie nouvelle pour la République du Congo avaient été posées. Au cours de cette première période, ajoutait le Secrétaire général, l'armée nationale congolaise "est restée, en majeure partie, inactive et, en plusieurs occasions, des unités de l'armée nationale congolaise ont, en accord avec les Nations Unies, volontairement désarmé". [Ibid., par. 38.]

115. Cependant, cette situation s'est entièrement modifiée du fait de l'usurpation du pouvoir par le colonel Mobutu. A l'avènement du régime Mobutu, la terreur et l'illégalité se sont déchainées au Congo dans un mépris flagrant des droits et des libertés de l'homme; l'armée nationale congolaise a fait irruption sur la scène politique, s'est divisée en factions et a amené le pays au bord même de la guerre civile. Les forces militaires des Nations Unies et leur personnel civil ont été défiés directement et de façon agressive. Des engagements se sont produits avec de part et d'autre des pertes de vies humaines. La dernière tentative des autorités congolaises pour entraver les transports des Nations Unies, notamment le transport du matériel stratégique, constitue, pour reprendre les termes du général Rikhye, "le défi le plus grave" qui ait jamais été lancé à l'opération des Nations Unies au Congo.

116. Cette situation ne saurait être tolérée. Dans le cadre du mandat qui lui a été conféré pour maintenir l'ordre et la légalité, l'Organisation des Nations Unies ne peut continuer à fermer les yeux, par indifférence ou timidité, devant le régime illégal, anticonstitutionnel et antidémocratique auquel sont dus principalement les troubles et le terrorisme qui sévissent dans le pays.

117. En portant ce jugement, je ne me place pas exclusivement sur le plan moral ou théorique. L'avènement du régime Mobutu n'est pas exclusivement un problème intérieur du Congo. Qui est réellement responsable de ce régime? Comment a-t-il pris naissance? Qui a payé pour le maintenir? Où trouve-t-il ses armes et ses approvisionnements? Quels sont ses instructeurs? En cherchant des réponses à ces questions, on ne peut s'empêcher d'arriver à la conclusion que l'établissement du régime Mobutu au Congo est un problème d'ordre international et non intérieur. Ici encore, les faits que j'ai cités sont empruntés exclusivement aux rapports des fonctionnaires de l'ONU.

118. C'est uniquement le retour du personnel militaire, paramilitaire et civil belge qui permet au régime Mobutu de continuer à se maintenir au Congo. Les Belges, encouragés par leurs amis, se sont joints à ce régime illégal et antidémocratique et l'ont dirigé. Ce régime, doté d'armées privées, a été renforcé et appuyé grâce à une assistance technique et financière extérieure. En fait, il est entièrement fondé sur l'intervention étrangère. Or, c'est là précisément ce que le Commandement des Nations Unies au Congo était censé éliminer et ce dont il devait empêcher le retour. C'était là la tâche qui lui incombait pour répondre à un appel émanant du gouvernement central légitime de la République du Congo.

119. Comme l'a souligné le Secrétaire général, la justification juridique de la décision du Conseil de sécurité de fournir au gouvernement central de la République du Congo l'assistance militaire nécessaire était la menace que constituait pour la paix et la sécurité l'intervention des troupes belges au Congo. Mais quelle différence existe-t-il entre cette intervention et celle d'aujourd'hui? Certes, rien ne distingue l'agression armée au grand

certainly is no difference between open armed aggression and the unleashing and supporting of a régime of terror, even if this is now done behind a Congolese façade. It is the same foreign intervention in principle and in motive.

120. Regrettably, Belgium still has no intention of leaving the Congo in peace and freedom. Basically, it has not changed one bit since 30 June last. Belgium still wants to confer upon the Congo a pseudo-politically independent head, while holding on to its military and economic tail. Colonialism—all the worse for its deception—is sowing havoc in the Congo. It is undermining the responsibilities and obligations of the United Nations. It is threatening to engulf the Congo in a civil war that could become an international hot war, with all this would mean in sorrow and suffering, not only for the Congolese people, but for the whole of Africa and indeed the whole world. I say with calmness, but also with decision, that the Belgian colonial groups and their supporters are playing a very dangerous game in the Congo.

121. Our awareness of what is involved in the Congo has prompted us and other Member States to send troops there. We will continue to make every effort in the direction of removing the causes of tension and even of conflict. Obviously, we will take all necessary measures, when we consider the occasion warrants it, to prevent our presence in the Congo from lending itself in any way to the colonial game.

122. We have often been told by the Western Powers to beware of communist subversion. Yet it is Belgian intrigue in the Congo, in the heart of Africa, that is seeking to destroy the national independence and territorial integrity of a country. It is a colonial Power of the west which is instigating and sustaining acts of subversion in the sovereign Republic of the Congo. This is the actual and present reality.

123. It is said that the United Nations cannot be accused of a failure in the Congo. It is not the instigator of past events there. But we cannot agree that this fact completely relieves the United Nations of responsibility *vis-à-vis* these events. From the very beginning, in this Council as elsewhere, the Indonesian delegation has stressed the necessity of giving the legal Central Government of the Republic of the Congo our complete and undivided support. If the United Nations does not now—at this late hour, perhaps the last chance—promote and support the re-establishment of a stable central Congolese government, if it does not put a final end to foreign intervention and subversion, then the United Nations will have failed. It will be a United Nations failure and a Congolese—nay, a world—loss.

124. There are certain salient views expressed by the Secretary-General in his statement of 7 December to this Council—views that were already implicit in September from the second progress report of his Special Representative in the Congo [S/4557]—with which we, too, agree fully and wholeheartedly. We agree that the true function of the United Nations, in the present changed situation, is a question that certainly requires the most serious consideration. We agree that the need which existed in July has not disappeared and that the original reasons for the United Nations

jour de l'appui donné à un régime de terreur, même si cet appui se dissimule derrière une façade congolaise. Il s'agit toujours de la même intervention étrangère, avec ses mêmes principes et mobiles.

120. Malheureusement, la Belgique ne manifeste aucune intention de laisser le Congo jouir en paix de la liberté. En fait, l'attitude de la Belgique n'a changé en rien depuis le 30 juin dernier. Elle est toujours résolue, d'une part, à donner au Congo une direction politique prétendument indépendante, tout en continuant, d'autre part, à s'y maintenir militairement et économiquement. Frustré de ses aspirations, le colonialisme ravage le Congo, sape les responsabilités et les obligations des Nations Unies et menace de précipiter ce pays dans une guerre civile, susceptible de dégénérer en conflagration internationale, avec tout ce que cela comporte de souffrances morales et physiques non seulement pour le peuple congolais, mais pour l'ensemble de l'Afrique et, en fait, pour le monde entier. Je déclare posément mais résolument que les groupes coloniaux belges et leurs partisans jouent au Congo un jeu extrêmement dangereux.

121. C'est précisément parce que nous comprenons toute la portée des événements qui se déroulent au Congo qu'à l'instar d'autres Etats Membres nous avons décidé d'y envoyer des troupes. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour éliminer les causes de tension et même de conflit. Il va sans dire que nous prendrons toutes dispositions nécessaires, le cas échéant, pour empêcher que notre présence au Congo se prête, d'une manière quelconque, au jeu des colonialistes.

122. Les puissances occidentales nous ont souvent mis en garde contre la subversion communiste. Pourtant, c'est l'intrigue belge au Congo, au cœur de l'Afrique, qui vise à détruire l'indépendance et l'intégrité territoriale d'un pays. C'est une puissance coloniale occidentale qui incite et prête son appui à la subversion dans la République souveraine du Congo. Telle est la réalité de l'heure.

123. On nous dit que l'Organisation des Nations Unies ne peut être accusée d'un échec au Congo. Il est vrai que l'Organisation n'a pas été l'instigatrice des événements survenus au Congo. Toutefois, nous ne saurions admettre que cette circonstance la dégage entièrement de toute responsabilité à l'égard de ces événements. Dès le début, au Conseil de sécurité et ailleurs, la délégation indonésienne a souligné la nécessité d'accorder au gouvernement central légitime de la République du Congo un appui total et sans réserve. Si, à cette heure tardive, celle peut-être de la dernière chance, l'ONU ne s'emploie pas à favoriser et à soutenir le rétablissement d'un gouvernement congolais central stable, si elle ne met pas un terme à l'intervention et à la subversion étrangères, elle aura échoué et ce sera une perte non seulement pour le Congo, mais pour le monde entier.

124. La déclaration faite ici même, le 7 décembre, par le Secrétaire général contient un certain nombre d'opinions caractéristiques, qui étaient déjà implicites dans le deuxième rapport de son représentant spécial au Congo, M. Dayal [S/4557], et auxquelles nous souscrivons entièrement et chaleureusement. Nous reconnaissons que la question du rôle véritable de l'ONU, dans la nouvelle situation actuelle, mérite certainement un examen sérieux; que la nécessité qui se manifestait en juillet n'a pas disparu et que les raisons initiales qui motivaient la présence militaire de l'ONU au Congo

military presence there are still valid, if we are to avoid chaos and anarchy. In particular, we agree that the United Nations obviously cannot contribute to the results envisaged by this Council under circumstances in which the Congolese Army plays a political role outside the Constitution and overriding democratic rules of government.

125. However, we really do not comprehend how this assessment can be reconciled with the conclusion that, in the present circumstances, the United Nations should exercise even greater restraint and seriously curtail its activities in the Congo. This is indeed the crux of the problem. In our view, the advocacy of greater United Nations restraint and inactivity in the face of anti-democratic and unconstitutional rule, would make the United Nations a spectator, if not an accomplice, of this development. We believe that, instead of inactivity, the United Nations has a duty energetically to encourage and contribute to the restoration of constitutional and democratic rules of government. If this is impossible, it should rather leave than lend its presence to a situation that is in flagrant violation of the Purposes and Principles of the Charter.

126. We have just received from the Secretary-General a report on developments in Stanleyville and in Oriental province [S/4590]. Without entering into the substance of this report, I wish to stress that it confirms the fact that any toleration of an illegal situation inevitably invites more turmoil. The United Nations will be confronted with a chain reaction of chaos and anarchy—of explosions—so long as it acquiesces in the continuation of an unconstitutional régime in the Congo.

127. It is in this light that we see the confusion about the mandate of the United Nations in the Congo. Consequently, we believe that this confusion can be resolved only by liberally interpreting the mandate as I have indicated, in conformity with the obligations of the Charter and the expectations of this Council, or by removing the Organization from the Congo scene.

128. My delegation does not presume to tell the Security Council how the restoration of law and order in the Congo should be brought about speedily. But there are certain essential steps which we believe the Council must lay down. First, the Security Council should pronounce its opposition to the Mobutu régime, because this Organization, dedicated to law and peace, cannot recognize an illegal régime of terror. Secondly, the Council should again demand the complete withdrawal of Belgian military and civilian personnel, which are in the Congo outside United Nations jurisdiction, because there can be no peace and revitalization in the Congo as long as foreign intrigue and intervention continue. Thirdly, the Council should call for the liberation of all Congolese national leaders now imprisoned, because this is the prerequisite for conciliation to restore national unity.

129. A return to constitutional and democratic government, an end of colonial intervention and intrigue, the immediate release of all imprisoned Congolese national leaders: these are the three closely interrelated steps which we consider indispensable for carrying out the United Nations mission of promoting law and order in the Republic of the Congo.

demeurent valables si l'on veut éviter le chaos et l'anarchie. Nous reconnaissons, en particulier, que l'ONU ne peut manifestement contribuer aux résultats envisagés par le Conseil si l'armée congolaise joue un rôle politique contraire à la Constitution et passe outre aux règles démocratiques de gouvernement.

125. Cependant, nous ne voyons pas comment ce jugement du Secrétaire général et de M. Dayal peut se concilier avec la conclusion que, dans les circonstances présentes, l'ONU devrait faire preuve de plus de retenue encore et restreindre sérieusement ses activités au Congo. En fait, c'est là le cœur du problème. Selon nous, si l'ONU restreignait ses activités au point de devenir passive en présence d'un régime antidémocratique et anticonstitutionnel, elle ne serait plus qu'une spectatrice, pour ne pas dire une complice, des événements. Or, notre conviction est qu'au lieu de demeurer passive, l'Organisation a le devoir d'encourager énergiquement et de faciliter le retour aux règles constitutionnelles et démocratiques de gouvernement. Si cela se révélait impossible, elle devrait quitter le Congo plutôt que paraître consacrer par sa présence une situation qui est en contradiction flagrante avec les principes et les buts de la Charte.

126. Nous venons de recevoir, transmis par le Secrétaire général, un rapport sur les événements de Stanleyville et de la Province-Orientale [S/4590]. Sans examiner ce rapport quant au fond, je voudrais souligner qu'il confirme le fait que tolérer une situation illégale entraîne inévitablement de nouveaux bouleversements. L'ONU se trouvera placée devant une réaction en chaîne d'actes chaotiques, anarchiques et explosifs aussi longtemps qu'elle acceptera le maintien d'un régime anticonstitutionnel au Congo.

127. C'est là que nous constatons la confusion qui règne au sujet du mandat de l'ONU au Congo. Cette confusion ne peut être dissipée, à notre avis, que par une interprétation libérale du mandat, conformément aux obligations que nous impose la Charte et aux espoirs du Conseil; la seule autre solution possible serait, pour l'Organisation, de quitter la scène congolaise.

128. Ma délégation n'a pas la présomption d'indiquer au Conseil de sécurité comment l'ordre et la légalité devraient être promptement rétablis au Congo, mais il est certaines mesures essentielles qui, selon nous, devraient être prises. En premier lieu, le Conseil devrait manifester son opposition au régime Mobutu, car l'Organisation des Nations Unies, vouée au règne du droit et de la paix, ne saurait reconnaître un régime illégal de terreur. En second lieu, le Conseil devrait exiger de nouveau le retrait complet du personnel militaire et civil belge, qui se trouve encore au Congo, hors de la juridiction des Nations Unies, car il ne peut y avoir de paix et de progrès au Congo tant que persistent les intrigues et l'intervention étrangères. En troisième lieu, le Conseil de sécurité devrait exiger la libération de tous les chefs nationaux congolais actuellement détenus; c'est là la condition préalable de la conciliation qui peut conduire au rétablissement de l'unité nationale.

129. Le retour à un gouvernement constitutionnel et démocratique, la fin de l'intervention et des intrigues colonialistes, la mise en liberté immédiate de tous les dirigeants nationaux congolais actuellement emprisonnés: telles sont les trois mesures étroitement liées entre elles que nous jugeons indispensables pour le succès de la mission des Nations Unies, c'est-à-dire pour le

130. These are the views of my delegation which I wished to bring to your attention without passion and as clearly and concisely as possible. They reflect the deep anxiety and concern of the Government and people of Indonesia over the events transpiring in the Congo.

131. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Before I call on the next speaker on my list, I shall give the floor to the Secretary-General, who wishes to give some explanations in connexion with the last statement.

132. The SECRETARY-GENERAL: The last distinguished speaker, while approving the assumptions regarding the continued need for the United Nations operation and some observations I had made in that context, found it difficult to understand the conclusions which I based on these assumptions. He therefore directed—indirectly—a question to me as to what I meant by the need for great restraint. I think it may be useful if I explain that right away. The sentence to which the representative of Indonesia referred reads as follows: "This adjustment"—that is to say, the adjustment to present circumstances—"unavoidably leads to a serious curtailment for the present of our activities and to great restraint as regards the assistance we can grant." [913th meeting, para. 60].

133. This does not, of course, refer to the energy or consistency of the operation. It refers to very practical circumstances, which I think I can most easily illustrate by saying that, of course, we cannot continue the training of an army which has become a political instrument, nor can we help financially with the budget if expenditure is partly of a character which runs counter to our aims.

134. The PRESIDENT (*translated from Russian*): With the consent of the Security Council, I shall call on the representative of Cameroun, after which we shall probably have to recess.

135. Mr. OWONO (Cameroun) (*translated from French*): When the report of the Credentials Committee was being considered by the General Assembly, and the United Nations had to decide which of the two Congolese delegations present was entitled to occupy the Congo's seat; Mr. Okala, the Minister for Foreign Affairs of Cameroun, clearly defined, at the 918th plenary meeting my delegation's position on the question of the relations between the United Nations and the State of the Congo. My delegation's position will be the same with regard to the subject of the debate now taking place in the Security Council. That position is one of legality, human freedom and international law. It is a simple position, just and unassailable, and it is precisely that simplicity which has stood fast against the many attacks and the large-scale schemings which have brought the Council to the consideration of its present agenda. That can be appreciated merely by examining the basic material of the debate, namely the Soviet delegation's request for a meeting and the statement by the Soviet Government on the situation in the Congo.

rétablissement du droit et de la légalité dans la République du Congo.

130. Ce sont là les vues de ma délégation que je me suis efforcé de présenter sans passion et de façon aussi claire et concise que possible. Elles reflètent la profonde préoccupation et l'anxiété du gouvernement et du peuple indonésiens en présence des événements du Congo.

131. Le PRESIDENT [*traduit du russe*]: Avant de donner la parole à l'orateur suivant inscrit sur ma liste, je la donnerai au Secrétaire général qui désire apporter quelques éclaircissements à propos de la dernière intervention.

132. Le SECRETAIRE GENERAL [*traduit de l'anglais*]: L'orateur distingué que vient d'entendre le Conseil, tout en approuvant les opinions que j'ai formulées quant à la nécessité de poursuivre l'opération des Nations Unies, ainsi que certaines autres observations, a déclaré qu'il éprouvait quelque difficulté à comprendre les conclusions que j'en avais tirées. Il m'a en conséquence posé—indirectement en quelque sorte—une question au sujet de ce que j'entendais par la nécessité d'une grande retenue. Je crois qu'il serait utile que je donne immédiatement sur ce point les explications nécessaires. La phrase à laquelle s'est référé le représentant de l'Indonésie était la suivante: "Cette adaptation"—il s'agit de l'adaptation aux circonstances—"conduit inévitablement à une restriction sérieuse, pour l'heure, de notre activité, ainsi qu'à une grande retenue en ce qui concerne l'assistance que nous pouvons octroyer." [913ème séance, par. 60.]

133. Cette phrase ne vise pas, évidemment, l'énergie et l'opiniâtreté avec lesquelles l'opération doit se poursuivre. Elle se rapporte à des circonstances d'ordre purement pratique que je crois pouvoir illustrer facilement en indiquant que, par exemple, nous ne pouvons continuer d'instruire une armée qui est devenue un instrument politique, de même que nous ne pouvons aider à maintenir l'équilibre d'un budget dont les dépenses vont en partie à des fins contraires à nos objectifs.

134. Le PRESIDENT [*traduit du russe*]: Avec l'assentiment des membres du Conseil de sécurité, je donnerai la parole au représentant du Cameroun; après quoi, nous serons apparemment dans l'obligation d'interrompre nos travaux.

135. M. OWONO (Cameroun): A l'occasion de l'examen par l'Assemblée générale du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, lorsque les Nations Unies devaient décider laquelle des deux délégations congolaises en présence avait le droit d'occuper le siège du Congo, M. Okala, ministre des affaires étrangères du Cameroun, avait, à la 918ème séance plénière, défini nettement la position de notre délégation au sujet des rapports entre notre organisation et l'Etat du Congo. La position de ma délégation sera la même sur l'objet du débat en cours au Conseil de sécurité. Cette position est celle de la légalité, de la liberté des hommes et de la loi internationale. C'est une position simple, juste, inattaquable, et c'est justement cette simplicité qui a résisté aux nombreuses attaques et aux menées de haute envergure qui ont conduit le Conseil à l'examen de son ordre du jour actuel. Il n'est, pour s'en convaincre, que d'examiner les pièces de base de ce débat, c'est-à-dire la demande de convocation présentée par la délégation soviétique et la déclaration du Gouvernement soviétique sur la situation au Congo.

136. My delegation thought that the best way of assisting the Council would be to analyse briefly the various elements in that statement, in the light of previous United Nations decisions in regard to the Republic of the Congo.

137. First, my delegation regrets that the unavowed but scarcely concealed purpose of this meeting of the Council should be to call in question a recent General Assembly decision postponing, *sine die* consideration of the particular item on the agenda of the fifteenth session relating to the situation in the Congo [913th plenary meeting]. This postponement had been requested by Ghana, with the agreement of the Soviet delegation. Under that decision, the debate on the situation in the Congo was to await the action of the Conciliation Commission due to proceed to the Congo.

138. My delegation will not revert to the doubts which it voiced at the time with regard to the real purposes of that Commission, and will confine itself to the legal facts inseparable from any discussion, by the United Nations, of the situation in the Congo.

139. This therefore, in my delegation's opinion, is one of the motives underlying the rather inopportune summoning of the present meeting of the Security Council; and such, indeed, is the impression derived from the statement by the Soviet Government on the situation in the Congo [S/4573]. I will not dwell on such tactics, the object of which is to distort procedure and abuse the good faith of delegations.

140. The Camerounian delegation will maintain a position in line with that which it recently adopted in other circumstances and will oppose, if possible, any attempt by the Security Council to reopen the Congo debate suspended by a vote in the General Assembly, unless such action meets the requirements of procedure—in other words, is sanctioned by a two-thirds majority.

141. The reasons which impel me to say that we are in the presence of a circuitous manoeuvre derive not merely from the tenor of the Soviet statement, but also from the purpose of the proposals contained in the Soviet Union's draft resolution [S/4579], the fifth preambular paragraph of which reads: "Resolutely condemning the continuing interference by Belgium and other colonial Powers in the domestic affairs of the Republic of the Congo, which is undermining the independence and territorial integrity of the Republic, is impeding the normal functioning of its State organs and is producing an increased danger to world peace and the security of the peoples". The draft resolution ends by requesting "the command of the troops despatched to the Congo by decision of the Security Council immediately to disarm the terrorist bands of Mobutu".

142. Moreover, in a telegram dated 9 December 1960 addressed to the Secretary-General by the President of the Council of Ministers of the People's Republic of Bulgaria [S/4593], we read:

"When the vast majority of peoples and their representatives are coming out in favour of this noble idea, it is inadmissible that United Nations organs should be giving assistance to the imperialistic States and to the colonialists in their intrigues and attacks upon the freedom and independence of the Republic of the Congo."

And this is how the document ends:

136. Ma délégation a estimé que la meilleure façon d'aider le Conseil était d'analyser brièvement les différents éléments de cette déclaration à la lumière des décisions antérieures de l'Organisation des Nations Unies concernant la République du Congo.

137. En premier lieu, ma délégation regrette que l'objet inavoué — mais à peine caché — de cette réunion du Conseil soit de remettre en cause une décision récente de l'Assemblée générale renvoyant *sine die* l'examen du point précis de l'ordre du jour de la quinzième session relatif à la situation au Congo [913<sup>ème</sup> séance plénière]. Le renvoi de cette question avait été demandé, avec l'accord de la délégation soviétique, par le Ghana. Le débat sur la situation au Congo, conformément à cette décision, est subordonné à l'intervention de la Commission de conciliation qui doit se rendre dans ce pays.

138. Ma délégation ne veut pas revenir sur les doutes qu'elle a déjà exprimés, en son temps, sur les véritables motifs de cette commission, et elle s'en tiendra aux faits juridiques attachés à l'ouverture de tout examen par les Nations Unies de la situation au Congo.

139. Donc, de l'avis de ma délégation, tel est l'un des mobiles de cette convocation quelque peu intempestive du Conseil, et c'est d'ailleurs l'idée qui ressort de la déclaration du Gouvernement soviétique sur la situation au Congo [S/4573]. Je n'insisterai pas sur une telle manœuvre, qui a pour but de tourner la procédure et de tromper la bonne foi des délégations.

140. La délégation camerounaise maintiendra une position conforme à celle qu'elle a récemment adoptée dans d'autres circonstances et elle s'opposera, si possible, à toute tentative du Conseil de sécurité de rouvrir le débat sur la situation au Congo suspendu par un vote de l'Assemblée générale, sauf si une telle initiative satisfait les exigences de la procédure, c'est-à-dire obtient la majorité des deux tiers des voix.

141. Les raisons qui me poussent à énoncer cette idée d'une manœuvre détournée ressortent non seulement du fond de la déclaration soviétique, mais également de l'objet même des propositions du projet de résolution présenté par l'Union soviétique [S/4579], qui, dans son cinquième considérant, condamne "énergiquement l'intervention persistante de la Belgique et d'autres puissances coloniales dans les affaires intérieures de la République du Congo, intervention qui porte atteinte à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République ainsi qu'au fonctionnement normal des organes d'État, et qui entraîne une aggravation de la menace à la paix universelle et à la sécurité des peuples". Le projet de résolution termine en invitant "le commandement des troupes envoyées au Congo en vertu de la décision du Conseil de sécurité à désarmer immédiatement les bandes terroristes de Mobutu".

142. Par ailleurs, dans un télégramme, en date du 9 décembre 1960, adressé au Secrétaire général par le Président du Conseil des ministres de la République populaire de Bulgarie [S/4593], on lit notamment:

"Quand l'énorme majorité des peuples et leurs représentants se déclarent pour cette noble idée, il est inadmissible qu'en même temps les organes des Nations Unies prêtent leur concours aux États impérialistes, aux colonialistes dans leurs intrigues et atteintes à la liberté et à l'indépendance de la République du Congo."

Et voici la conclusion de ce document:

"The People's Republic of Bulgaria strongly urges that immediate steps be taken to secure the release of the Congolese Prime Minister, Patrice Lumumba, and the other Ministers and Deputies who have been arrested, to convene the legally elected Parliament of the country and to check the aggressors and their agents.

"The Government of the People's Republic of Bulgaria fully supports the proposals of the Government of the Soviet Union as set forth in its statement on the situation in the Congo and appeals for their immediate implementation.

"The Bulgarian Government considers that the resolutions on the Congo adopted by the Security Council, and the grave threat to peace which has just arisen, place the obligation upon the United Nations, in conformity with the principles of the United Nations Charter, to take urgent and effective steps to restore normal life in the Republic of the Congo."

143. The delegation of Cameroun considers that the manifestation constituted not only by the Soviet document, but also by the proclaimed manoeuvre of intervention on the part of the Soviet colonies, cannot be reconciled with a General Assembly decision whereby all debate on the Congo was suspended.

144. Following this trend of thought, I must say that, judging from the procedure adopted by the Soviet Union, documents similar to these, which have perhaps already reached the Council and will doubtless be published tomorrow, will be followed—the Council may rest assured—by other documents coming from those Soviet colonies which have taken their places at this table to support the Soviet standpoint.

145. My delegation believes that such a procedure, directed towards calling in question a decision of the General Assembly, is calculated to jeopardize the proper working of the Assembly. I will not dwell on such tactics, which are designed to distort procedure and abuse the good faith of delegations.

146. I will revert to the important item on your agenda, which, in principle, is concerned with the arrest of the former Prime Minister, Patrice Lumumba. The statement by the Soviet Government on the situation in the Congo seems to link the convening of the Security Council with the events of recent days in the Congo. That is what I read in the very first paragraph of the statement; the eight pages of discourse in that document, however, are nowhere concerned with the arrest, but simply contain a dialectical argument which my delegation refuses meekly to tolerate. In any case, the Camerounian delegation feels that it has a duty to make a contribution to the work of the Council. To that end, we have confined ourselves to the text of the Soviet statement, which has been echoed, in general, by the delegations that have supported it; at least by some of those delegations which are unable to think for themselves and have accepted, as gospel truth, all the contradictions to which the Soviet Union has accustomed them.

147. Regarding the arrest of Lumumba, the Soviet statement reads as follows:

"The events of recent days in the Congo show that the colonialist NATO Powers, led by the United States, have openly embarked on a policy of liquidating the Parliament of the Republic of the Congo and the legitimate Government headed by Mr. Patrice Lumumba and of destroying the national indepen-

"La République populaire de Bulgarie insiste résolument pour que des mesures soient prises immédiatement pour la mise en liberté du premier ministre congolais Patrice Lumumba et des autres ministres et députés arrêtés, pour la convocation du Parlement légalement élu du pays et pour le refrènement des agresseurs et de leurs agents.

"Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie adhère entièrement aux propositions du Gouvernement de l'Union soviétique exposées dans sa déclaration sur la situation au Congo et en appelle pour leur réalisation immédiate.

"Le Gouvernement bulgare estime que les résolutions concernant le Congo adoptées par le Conseil de sécurité et la grave menace pour la paix qui vient de surgir obligent l'ONU à prendre, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, des mesures urgentes et efficaces en vue du rétablissement de la vie normale dans la République du Congo."

143. La délégation du Cameroun estime que l'attestation qui a été donnée non seulement par la déclaration soviétique, mais par la manoeuvre qui s'annonce de l'intervention des colonies soviétiques, n'est pas en conformité avec une décision de l'Assemblée générale qui a suspendu tout débat sur le Congo.

144. Poursuivant dans cet ordre d'idées, je dois dire que, si l'on fait crédit à la procédure adoptée par l'Union soviétique, des documents comme ceux-ci, qui sont peut-être déjà arrivés au Conseil et qui seront en tout cas publiés demain, seront suivis, le Conseil peut en être assuré, d'autres documents provenant de celles des colonies soviétiques qui ont pris place à cette table pour appuyer son point de vue.

145. Ma délégation pense qu'une procédure pareille, qui tend à remettre en cause une décision de l'Assemblée générale, est de nature à compromettre la bonne marche de ses travaux. Je n'insisterai pas sur une telle manoeuvre qui a pour but de tourner la procédure et de tromper la bonne foi des délégations.

146. Aussi, je reviens sur le point important de votre ordre du jour relatif, en principe, à l'arrestation de l'ex-premier ministre Patrice Lumumba. La déclaration du Gouvernement soviétique sur la situation au Congo semble rattacher la convocation du Conseil de sécurité aux événements qui se sont déroulés ces derniers jours au Congo. C'est ce que je lis au tout premier paragraphe de la déclaration, mais nulle part, sur huit pages de discours, il n'est plus question de l'arrestation, mais des motifs d'une dialectique à laquelle ma délégation refuse de s'habituer. Quoi qu'il en soit, la délégation camerounaise pense que son devoir est d'apporter sa contribution aux travaux du Conseil. Nous nous sommes limités pour cela au texte de la déclaration soviétique dont les arguments ont été généralement repris par les délégations qui l'ont appuyée, en tout cas par certaines d'entre elles qui ne peuvent pas penser toutes seules et qui ont accepté comme vérité d'évangile toutes les contradictions auxquelles l'Union soviétique les a habituées.

147. Sur l'arrestation de Lumumba, la déclaration soviétique se lit ainsi:

"Les événements qui se sont déroulés ces jours derniers au Congo montrent que les puissances coloniales de l'OTAN, les Etats-Unis à leur tête, ont ouvertement entrepris d'éliminer le Parlement de la République du Congo et le gouvernement légitime du pays, présidé par M. Patrice Lumumba, ainsi que

dence won by the Congolese people. The arrest and torture of Prime Minister Lumumba, of Mr. Okito, the President of the Congolese Senate, of Mr. Kasongo, the President of the House of Representatives, and of a number of ministers and Parliamentary deputies who have remained true to their people, as well as the terror unleashed in the country by the colonialists and their hired agents, indicate that the imperialist aggression against the Republic of the Congo carried out by NATO under cover of the United Nations flag has entered a new and more acute phase." [S/4573 para. 1.]

148. I hasten to say, on behalf of my Government, that the Soviet Union should understand that the emergence of Africa on the international scene is a factor which must be taken into due and speedy account if one is not to be "off balance" with regard to Africa. This first paragraph of the Soviet text and what follows make it appear that there are no Congolese left in the Republic of the Congo, but only "the colonialist NATO Powers, led by the United States". This way of presenting matters may have had some effect in certain countries, but Africa refuses to see the truth about itself distorted; the Republic of the Congo is a fact, just as its Government and institutions are facts. This sister country has been subjected to an ordeal by fire, which we must bring to an end; but one thing is certain—it would be a great mistake to try deliberately to ignore its existence. Africans are entitled to wonder whether the Soviet Union will ever understand that the African continent cannot and will not be used as a battlefield of the cold war. My delegation has no account to render either to the East or to the West, and the Republic of Cameroun is determined to remain African. We have much respect for the neutralist bloc comprising Asian and African States, but in view of the attitudes adopted by some of those States we think that the neutralist bloc will soon be neutralized.

149. My delegation will remain true to itself and to African traditions, and if it is obliged to take a position with regard to the disputes between the world Powers, that position will be in line with our established ideal—respect for legality, for basic international laws, for logic and for plain common sense.

150. The Soviet delegation, then, suggests to us that there are no more Congolese in the Congo, and that there will be none until the Congolese Republic agrees, under pressure from certain African countries, to accept its instructions from Moscow. My delegation is concerned at such an error, which seems to make the striking interest in Africa displayed by all sides dependent upon a condition; if proof thereof were needed, the recent vote on the question of the admission of Mauritania to the United Nations, and the bargaining to which it gave rise, would suffice. It should be pointed out here that no one can claim to give to Africa more than the Africans give to it themselves. We forged our independence and it is our deep conviction that nothing—I repeat, nothing—can now prevent us from restoring to our continent the individuality which it had temporarily lost. That is our duty, and we shall discharge it. But we shall also be on the watch against any attempt to bring this victory, the victory of Africa against foreign coalition, into disrepute. By that I mean any attempt to foist upon us anything which is not African, anything which in theory and in fact can tarnish our glorious victory over selfishness, materialism or atheism

de mettre fin à l'indépendance nationale conquise par le peuple congolais. L'arrestation et la torture de M. Lumumba, premier ministre, de M. Okito, président du Sénat congolais, de M. Kasongo, président de la Chambre des représentants, et de plusieurs ministres et députés, restés fidèles à leur peuple, la terreur instituée dans le pays par les colonialistes et les agents à leur solde, confirment que l'agression impérialiste de l'OTAN contre la République du Congo, dissimulée sous le drapeau de l'ONU, est entrée dans une phase nouvelle et encore plus critique." [S/4573, par. 1.]

148. Je m'empresserai de dire ainsi, au nom de mon gouvernement, que l'Union soviétique devrait comprendre que l'entrée de l'Afrique sur la scène internationale est un élément dont il faut tenir compte suffisamment à temps pour ne pas être en porte à faux contre l'Afrique. Cette première phrase du texte soviétique et ce qui suit font croire que, dans la République du Congo, il n'existe plus de Congolais, mais "les puissances coloniales de l'OTAN, les Etats-Unis à leur tête". Cette façon de présenter les affaires a peut-être eu des résultats dans certains pays, mais l'Afrique se refuse à voir dénaturer les réalités africaines, car la République du Congo existe comme existent son gouvernement et ses institutions. Ce pays frère a été soumis à une épreuve de force que nous devons conjurer, mais un fait est certain, c'est que ce serait une forte méprise que de vouloir à tout prix ignorer son existence. Les Africains sont en droit de se demander si l'Union soviétique comprendra jamais un jour que le continent africain ne peut absolument pas servir de terrain à la guerre froide et s'y refuse. Ma délégation n'a de compte à rendre ni à l'Est ni à l'Ouest et la République camerounaise veut absolument rester africaine. Nous avons beaucoup d'estime pour le bloc des neutralistes comprenant les Etats d'Asie et d'Afrique, mais, à la lumière des positions prises par certains de ces Etats, nous pensons que, bientôt, le bloc neutraliste sera neutralisé.

149. Ma délégation restera conforme à elle-même et conforme aux traditions africaines et, s'il faut prendre position dans les conflits opposant les puissances du monde, sa position correspondra à l'idéal que nous nous sommes tracé, c'est-à-dire le respect de la légalité, des lois fondamentales internationales, de la logique et du bon sens tout court.

150. D'après ce qui précède, la délégation soviétique nous fait croire qu'il n'existe plus de Congolais au Congo et qu'il en sera ainsi tant que la République congolaise n'aura pas accepté, sous la pression de certains pays africains, de recevoir ses instructions de Moscou. Ma délégation s'inquiète de l'erreur ainsi commise qui semble attacher une condition à l'intérêt spectaculaire manifesté par les uns et par les autres vis-à-vis de l'Afrique; s'il en était encore besoin, le vote récemment enregistré sur la question de l'admission de la Mauritanie à l'ONU et le marchandage auquel il a donné lieu seraient là pour le confirmer. Il importe de rappeler ici que personne ne pourra prétendre donner à l'Afrique mieux que les Africains eux-mêmes. Nous avons forgé notre indépendance et nous sommes intimement convaincus que rien, plus rien, ne peut nous empêcher de donner à notre continent la personnalité qu'il avait temporairement perdue. C'est notre devoir et nous y veillerons. Mais nous veillerons aussi contre toute tentative de discréditer cette victoire, la victoire de l'Afrique contre la coalition étrangère. Je mets dans ces termes tout ce qui n'est pas africain, tout ce qui est en principe et en fait capable de porter

—in a word, any human ideology conflicting with African civilization, history and tradition.

151. African tradition is an established fact. While today certain countries, in their traditions, can go back only for forty years of a system or a law which cut them off from their history, Africa as a whole remains true to itself, true to its tradition, and true to its African civilization, of which it is proud and which it intends to preserve.

152. The Soviet statement continues, in its paragraph 2:

“The colonialists desire the physical elimination of the leaders of the Congolese State and the political leaders of the Congolese people so that they can be replaced by hirelings of their own like Mobutu and Tshombé. They are employing for that d’screditable purpose the traitor to the Congolese people, Kasa-Vubu.”

153. I must say that the Soviet Union seems deliberately to ignore the history of Africa and of the African peoples. That is what emerges from the purely theoretical statements coming from the distinguished representatives of the communist bloc, which were doubtless prepared more or less in advance and which take into account neither historical facts nor present realities. So when the Soviet Government refers to President Kasa-Vubu as “the traitor to the Congolese people”, my delegation cannot accept such a distortion of the truth without reminding the Soviet Government that Joseph Kasa-Vubu is the sole pioneer and the sole instrument of the independence of the Republic of the Congo. Need I recall—in echoing a representative who, from this rostrum not long ago emphasized the fact that most African leaders had served a term in the colonialists’ prisons—that I fully agree in condemning the repression which took place during the colonialist period? But the failure to mention the fact that President Kasa-Vubu had also been in prison, precisely because he had championed the rebirth of Africa and particularly the rebirth of the Congolese State, is nothing less than deliberate suppression of the truth.

154. President Kasa-Vubu is a man whose past is well known, whose integrity in the struggle for the Congo’s independence has become part of African history. The great Congolese people is a people to be reckoned with, and we salute its magnificent conduct in the struggle which has brought it, in less than two years, to the status of independence and international sovereignty. To call Iléo and Kasa-Vubu traitors and to recognize Lumumba, who is a newcomer, is a distortion of the truth. That is why my delegation has the right to remind the Soviet delegation, and its Government, of the great debt which the Congolese people and the whole of Africa owe to President Kasa-Vubu.

155. The statement continues: “They are seeking in effect to hand over the administration of the country to new (United States) as well as old (Belgian) colonialists, who are working hand in glove with one another as well as with the Portuguese, British and French colonial authorities in Africa.”

156. My delegation believes and asserts that this charge is pure childishness. Of the ninety-nine countries represented here, I do not think a single one could subscribe to the view that the man who led the epic and victorious crusade against colonialism could sud-

ombrage à notre éclatante victoire sur l’égoïsme, le matérialisme, l’athéisme, ou, en somme, toutes les idéologies humaines contraires à la civilisation, à l’histoire et à la tradition africaine.

151. La tradition africaine est un fait établi. Si aujourd’hui, dans certains pays, les traditions ne remontent pas au-delà des 40 années d’un régime ou d’une loi qui ont coupé le cours de leur histoire, l’Afrique tout entière reste conforme à elle-même et à sa tradition, conforme à sa civilisation africaine dont elle est fière et qu’elle entend préserver.

152. Plus loin, dans le paragraphe 2, la déclaration soviétique poursuit:

“Les colonialistes entendent écarter de force les dirigeants de l’Etat congolais et les leaders politiques du peuple congolais et les remplacer par leurs mercenaires du type Mobutu et Tshombé. Pour accomplir cette vile besogne, ils se servent aussi de Kasa-Vubu, traître au peuple congolais.”

153. Je dois dire ici que l’Union soviétique semble ignorer à dessein l’histoire de l’Afrique et des Africains. Il n’est qu’à suivre les interventions de pure forme des distingués représentants du bloc communiste, préparées sans doute plus ou moins à l’avance et qui ne tiennent compte ni de l’historique des faits ni de la réalité. Ainsi, lorsque le Gouvernement soviétique traite le président Kasa-Vubu de “traître au peuple congolais”, ma délégation ne saurait accepter une telle entorse à la vérité sans lui rappeler que Joseph Kasa-Vubu est le seul pionnier et le seul instrument de l’indépendance de la République du Congo. Faut-il rappeler ici qu’en faisant écho à une remarque d’un représentant qui dernièrement, à cette tribune, mettait en relief le fait que la plupart des chefs africains sont passés par les prisons des colonialistes, j’abonde dans son sens pour stigmatiser la répression qui avait eu lieu pendant la période colonialiste; mais omettre le fait que le président Kasa-Vubu a fait lui aussi de la prison, justement parce qu’il était en faveur de la renaissance de l’Afrique et particulièrement de la renaissance de l’Etat congolais, ce n’est pas autre chose qu’un parti pris contre la vérité.

154. Le président Kasa-Vubu est un homme dont le passé est connu, dont l’intégrité dans la lutte en faveur de l’indépendance du Congo est passée dans l’histoire de l’Afrique. Le grand peuple congolais est un peuple dont on doit tenir compte et dont nous saluons la brillante conduite dans la lutte qui l’a amené en moins de deux ans au statut d’indépendance et de souveraineté internationale. Traiter Iléo et Kasa-Vubu de traîtres, reconnaître Lumumba qui est un nouveau venu, est une entorse à la vérité. Tout cela permet à ma délégation de rappeler ici à la délégation soviétique, pour le compte de son gouvernement, tout ce que le peuple congolais et l’Afrique tout entière doivent au président Kasa-Vubu.

155. La déclaration continue en disant: “En fait, il cherchait à rendre le pouvoir dans le pays à l’administration coloniale des colonialistes anciens (belges) et nouveaux (américains) qui agissent de concert et conjointement avec les autorités coloniales portugaises, britanniques et françaises en Afrique.”

156. Ma délégation pense et confirme que ceci est pur enfantillage. Sur 99 pays représentés ici, je ne crois pas qu’il soit possible à un seul d’entre nous d’admettre qu’un homme qui a conduit l’épopée victorieuse de la croisade contre le colonialisme puisse subitement en



denly become its lackey. I ask myself this question: if the part of the Soviet statement quoted above were reversed—if, in other words, power were handed over to the communist administration of the Russian colonialists, working hand in glove with the colonial authorities of the other countries of the Soviet bloc—would the independence of the Congo then be recognized as a fact by the Soviet Union, would President Kasa-Vubu be confirmed in his post and would his actions be recognized as legal and juridical? My delegation believes that there is a great distance between this hope and its fulfilment. The Congo can exist without foreign guarantees.

157. Two diplomatic representatives were recently expelled from the Congo because of their inadmissible behaviour and flagrant disregard of the elementary rules of international relations. We believe that that will serve as a lesson to those whose actions constitute intolerable interference in Congolese affairs.

158. That, broadly speaking, is the normal reaction of any African State worthy of Africa to some of the Soviet arguments. I have not thought it worth mentioning some other expressions, such as "thousands of Belgians" and "a reallocation of influence and of share capital among the major colonial Powers...". I would like to add, however, that the Russian colonies in Africa are at their wits' end as to how to accommodate the Soviet settlers who are descending on them in ever-increasing numbers. I will not recall here that, in the matter of technical assistance to the Congo, the Soviet Embassy at Leopoldville, in its few weeks of existence, provided ample proof of the exact nature of Soviet assistance and of the directions in which it was dispensed. I will also pass over in silence the episode of the Soviet aircraft; nor will I speak of certain crews of those aircraft, and of the sacred mission which was entrusted to them.

159. Nor will I remind the Security Council that certain diplomatic missions which were expelled from Leopoldville are still in an African capital awaiting new developments in the Congo, having been promised that they would soon return to Leopoldville. The General Assembly's decision, recognizing President Kasa-Vubu's right to nominate the representatives of the Congo, has made the return of those missions highly problematical. The interested parties did not delay taking action. President Kasa-Vubu had scarcely returned from United Nations headquarters when the enemies of the international order attempted a desperate measure—the secession of Oriental province. The ultimate purpose of that measure was to undermine the stability which would have followed President Kasa-Vubu's return, and at the same time to resuscitate the former Prime Minister, Lumumba. The exploit was a total failure. We have been led to believe that the Congo is a prey to chaos and disorganization, and that its army is an undisciplined rabble; but this army, before the surprise escape of Patrice Lumumba, showed its unquestionable efficiency and at the same time proved that there was unity between the troops and their high command, the authority of Colonel Mobutu. I cannot conceal my admiration for this achievement, which has deprived the real enemies of Africa of the last trump card which they had, or thought they had, in their hands.

160. A Congolese citizen has been arrested. He is bound to the Congolese State by Congolese law, and will answer for his actions before the courts of the

devenir un laquais. Je me pose la question suivante: si cette partie de la déclaration soviétique que je viens de citer était changée de façon inverse, à savoir le pouvoir rendu à l'administration communiste des colonialistes russes qui agissent de concert et conjointement avec les autorités coloniales des autres pays du bloc soviétique, l'indépendance congolaise serait-elle enfin reconnue effective par l'Union soviétique, le président Kasa-Vubu serait-il confirmé dans son poste et son action serait-elle reconnue légale et juridique? Ma délégation pense qu'il y a loin entre cet espoir et sa réalisation. Le Congo n'a pas besoin de la caution étrangère pour exister.

157. Deux représentants diplomatiques ont été expulsés dernièrement du Congo à la suite de leur conduite inadmissible et d'un manquement grossier aux règles élémentaires qui régissent les relations internationales. Nous pensons que cette leçon servira à ceux dont l'action constitue une immixtion intolérable dans les affaires congolaises.

158. Voilà en gros, sur quelques-uns des arguments soviétiques, la réaction normale de tout Etat africain digne de l'Afrique. Je n'ai pas jugé utile de relever d'autres expressions, telles que "des milliers de Belges", "le théâtre d'une nouvelle répartition de l'influence et des capitaux des sociétés entre les grandes puissances coloniales"... J'aimerais cependant ajouter que, à ce sujet, les colonies russes d'Afrique ne savent plus comment héberger les colons soviétiques qui arrivent de plus en plus nombreux. Je ne voudrais pas non plus rappeler ici qu'en fait d'assistance technique au Congo, les quelques semaines de l'existence de l'ambassade soviétique à Léopoldville ont bien prouvé la nature exacte de l'assistance russe et des domaines dans lesquels elle est octroyée. Je passerai également sous silence l'épisode des avions soviétiques et je ne parlerai pas non plus de certains équipages desdits avions, ni de la mission sacrée dont ils étaient chargés.

159. Je ne veux pas non plus rappeler au Conseil de sécurité que certaines missions diplomatiques expulsées de Léopoldville se trouvent encore garées dans une capitale africaine pour attendre de nouveaux développements au Congo, ni de la promesse qui leur a été faite de revenir bientôt à Léopoldville. La décision de l'Assemblée générale, reconnaissant au président Kasa-Vubu le droit d'accréditer la représentation congolaise, a rendu aléatoire l'éventualité du retour de ces missions. L'action des intéressés ne s'est pas fait attendre. Le président Kasa-Vubu était à peine de retour du Siège de l'ONU que les ennemis de l'ordre international tentaient une mesure de désespoir: la sécession de la Province-Orientale. Cette mesure avait pour but ultime de saper la stabilité qui devait suivre le retour du président Kasa-Vubu et en même temps de redonner "du poil de la bête" à l'ex-premier ministre Lumumba. L'échec de l'aventure a été total. On nous a habitués à croire que le Congo vit dans le chaos et la dislocation, que son armée est un ramassis d'indisciplinés; mais cette armée, avant que l'évasion surprenante de Patrice Lumumba ait été consommée, a manifesté son efficacité indiscutable, en même temps qu'elle confirmait l'existence de l'unité entre les soldats et leur commandement supérieur, l'autorité du colonel Mobutu. Je ne peux m'empêcher de traduire mon admiration sur cet exploit qui a mis fin au dernier atout dont disposaient ou croyaient disposer les vrais ennemis de l'Afrique.

160. Un citoyen congolais a été arrêté. Il est lié à l'Etat congolais par la loi congolaise et répondra de son action devant les juridictions de la République du

Republic of the Congo. I should like to add that this whole story, compounded of arguments based on documentation as varied as it is baseless, has not, in my delegation's view, been supported by any new facts. I have already attempted to discuss some of the cheap arguments, and can say nothing more but that, basically, the arrest of Lumumba is of no concern whatever to the United Nations. The fact that a Congolese citizen once bore the title of Prime Minister does not make him an international citizen. And if he is a Congolese, he will answer to the laws of the Congo.

161. In judging the actions of Congolese citizens, the Congolese State cannot be replaced by the United Nations. What we have here is an event on the international scene which has become a common occurrence in certain parts of the world. In many countries Governments are overthrown by *coups d'état*, generally of a military nature, without the world Organization being called upon to intervene. I shall give no examples, since I do not wish to involve certain States Members of this Organization by naming them; but the history of upsets of governments is something of which we must all be aware. Our Organization was not called upon to intervene in all these *coups d'état*, since it could pass no judgement on the domestic affairs of any Member State. And I should make it clear that, in the present case, no *coup d'état* was involved. Lumumba was arrested under Congolese national law, after it had been proved that he had acted against his Government and against the Republic of the Congo. This is not a *coup d'état*, but a normal internal security measure.

162. I cannot conclude this statement without defining the Camerounian Government's views with regard to the attacks which the Soviet delegation has made on the Secretary-General.

163. We must remember that the first act of every African State, on achieving its independence, is to apply for admission to the United Nations. This admission establishes the country's political status; it gives, as we former colonial peoples believe, outward form to our international personality and confirms our equality with our former masters—who are now our friends—and even with the atomic Powers. Apart from this very understandable concern, Africa has many reasons for turning to the United Nations for confirmation of its rebirth.

164. We cannot forget that the Organization is directly or indirectly responsible for our promotion to sovereignty. I do not wish here to assess its contribution to the rebirth of Africa as a whole but I must point out that the Republic of Cameroun is directly indebted to it. The nations represented here have followed our efforts during the fifteen years of the Organization's existence. Our faith in this Assembly is well understood by all. For this and for many other reasons, my delegation prefers that the Organization should remain as it has been hitherto, both in its Charter and in its structure. The Camerounian delegation will take every opportunity to restate the hopes which we, the people of a former Trust Territory, place in the United Nations. Many States represented here as Members did not exist when Cameroun and our sister State of Togo were already on the international scene, first as Mandated Territories under the League of Nations and then as Trust Territories under the United Nations. We have followed the United Nations and you have followed us in the various dealings which

Congo. Je voudrais ajouter ici que toute cette histoire, orchestrée d'une documentation aussi diversifiée que d'arguments sans fondement, n'a pas, de l'avis de ma délégation, été appuyée par des faits nouveaux. J'ai déjà essayé de discuter quelques-uns des arguments bon marché, mais il me reste à dire que, sur le fond, l'arrestation de Lumumba n'intéresse en aucune façon l'Organisation des Nations Unies. Le fait qu'un citoyen congolais ait porté le titre de premier ministre dans le temps n'en fait certainement pas un citoyen international. Or, s'il est Congolais, il répond des lois congolaises.

161. L'Organisation des Nations Unies ne peut se substituer à l'Etat congolais pour juger des actes de ses citoyens. Il s'agit ici d'un fait divers international qui est devenu monnaie courante dans certaines parties du monde. Dans de nombreux pays, des gouvernements sont renversés par des coups d'Etat, généralement militaires, sans que l'Organisation internationale soit appelée à intervenir. Je ne me permettrai pas de citer des exemples qui risqueraient de mettre en cause certains Etats Membres de cette organisation, mais l'histoire des renversements de gouvernement est une chose qu'aucun de nous ne peut ignorer. Notre organisation n'a pas eu à intervenir dans tous ces coups d'Etat, ne pouvant en aucune manière porter un jugement sur les affaires intérieures des Etats Membres. Et je précise ici qu'il ne s'agit pas d'un coup d'Etat. Lumumba a été arrêté en vertu des lois nationales congolaises et après conviction des actes commis contre son gouvernement, contre la République du Congo. Il ne s'agit pas ici d'un coup d'Etat, mais d'une mesure normale de sécurité intérieure.

162. Je ne terminerai pas cette intervention sans préciser la position du Gouvernement camerounais sur les attaques portées par la délégation soviétique contre le Secrétaire général.

163. Rappelons d'abord à cet effet que le premier acte de chaque Etat africain après son accession à l'indépendance est la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Cette admission consacre le statut politique de l'Etat, et, suivant notre conception d'anciens colonisés, elle matérialise la personnalité internationale et confirme notre égalité avec nos anciens patrons, nos amis d'aujourd'hui, et même avec les puissances atomiques. A côté de cet intérêt bien compréhensible, l'Afrique a bien d'autres raisons de courir à l'ONU, afin d'obtenir la confirmation de sa renaissance.

164. Nous ne pouvons en effet oublier que l'Organisation est, directement ou indirectement, responsable de notre promotion à la souveraineté. Je ne voudrais pas établir ici la part de sa contribution à la renaissance de l'Afrique en général, mais je dois rappeler que la République du Cameroun lui est directement redevable. Les nations représentées ici ont suivi nos efforts à travers les 15 années de l'existence de l'Organisation. Notre foi en cette assemblée est bien comprise de tous. Pour cette raison et pour plusieurs autres encore, ma délégation préfère que l'Organisation demeure ce qu'elle a été jusqu'ici, dans sa charte comme dans sa structure. La délégation camerounaise profitera de chaque occasion qui lui sera offerte pour redire l'espoir qu'en notre qualité d'ancien Territoire sous tutelle nous avons placé dans l'ONU. Beaucoup d'Etats Membres représentés ici n'existaient pas encore que le Cameroun et notre Etat frère du Togo étaient déjà sur la scène internationale, d'abord dans le cadre de la Société des Nations en tant que territoires sous mandat et ensuite dans le cadre de l'ONU en tant que territoires sous tutelle.

have taken place within this international Organization. We have set ourselves the duty of using our former position of Trust Territory in order to make our contribution to the settlement of international problems. My delegation's action and position will always reflect the vow which we took when we became independent: to remain true to legality, because the existence of your Assembly has helped us and we want it to help the world in general and Africa in particular.

165. All will understand our faith in this Assembly; and I am certain that a political group like that proposed by the Soviet Union—a sort of triumvirate, a Secretariat with three heads—would deprive the Organization of the prestige which has attracted the African nations, and of the impartiality which has marked its work. We are not prepared to accept the lessons given here by certain heads of delegation who would turn this august Assembly into a party meeting. Nor do we accept pounding on the table with shoes, or insults which are a complete violation of the traditions of courtesy and propriety. The ancient civilizations of the world were grieved by this exhibition, but the newly independent States of Africa were disillusioned. This demonstration of contempt for international standards, based on mutual respect and elementary courtesy, shows exactly what the atmosphere of the Organization would be if the triumvirate proposed by the Soviet delegation were accepted. We have witnessed displays by the highest representative of one of the three blocs which would make up the triumvirate. The African States were not impressed by his behaviour and we do not wish to await an experience from the heads of the other two blocs. We are convinced that the hope we have placed in this Organization would be injured by such a proposal. At this moment, two blocs are in question—the East and the West. Then, on the horizon, there is another miniature bloc—the neutralist bloc, which is beginning to show clear signs of neutralization. Later there may be a northern bloc and a southern bloc and, when the world is divided into blocs according to the points of the compass, there will be north-eastern, north-western, south-eastern and south-western, north-north-eastern, north-north-western, south-south-eastern and south-south-western blocs. It seems that there are other subdivisions of the cardinal points, much more subtle than those I have mentioned. I leave it to you to imagine the number of political blocs which will quarrel over the conduct of world affairs and which will have to be taken into account in the structural reorganization of the Secretariat. You will admit, Mr. President, that the principle of the triumvirate, as proposed by the Head of the Soviet delegation will be left far behind.

166. The delegation of the Republic of Cameroun cannot accept such a proposal, and will oppose any attempt to change the post of Secretary-General. Last September's spectacle, of unhappy memory, was enough for us. That was a display by a single delegation, the Soviet delegation, which was joined by its lackeys and by the representatives of the Soviet colonies in Africa. But it will be quite different when blocs from all the cardinal points begin to pound the table with their hands or shoes. It will be the end of the Organization and the beginning of world chaos, which is undoubtedly

Nous avons suivi les Nations Unies et vous nous avez suivis dans les différentes tractations qui ont eu lieu au sein de cette organisation internationale. Nous nous sommes fait un devoir de profiter de notre qualité d'ancien Etat sous tutelle pour apporter notre contribution au règlement des problèmes internationaux. L'action et la position de ma délégation sera toujours conforme au vœu que nous avons fait lors de notre accession à l'indépendance: rester dans la conception de la légalité parce que nous avons profité de l'existence de votre assemblée et nous voudrions qu'elle soit profitable au monde en général et à l'Afrique en particulier.

165. Notre foi en cette assemblée est bien comprise de tous et je suis certain qu'un groupe politique comme celui que nous a proposé l'Union soviétique, c'est-à-dire une espèce de triumvirat, un secrétariat général à trois têtes, enlèverait à l'Organisation le prestige qui a attiré les nations africaines, et l'impartialité qui a guidé ses travaux. Nous ne sommes pas prêts à accepter les leçons données ici par certains chefs de délégation pour transformer cette auguste assemblée en meeting de parti. Nous n'acceptons pas non plus les coups de savate sur la table ou les injures, qui constituent une dénégation totale des traditions de courtoisie et de bienséance. Les vieilles civilisations du monde ont été affligées de ce spectacle, mais les nouveaux Etats indépendants d'Afrique ont été déçus. Cette démonstration de mépris envers des normes internationales établies sur le respect mutuel et la courtoisie élémentaire démontre exactement quelle serait l'atmosphère de l'Organisation si le triumvirat proposé par la délégation soviétique était accepté. Nous avons assisté aux démonstrations du plus grand représentant de l'un des trois blocs devant constituer le triumvirat. Les Etats africains n'ont pas eu à envier son comportement et nous ne voulons pas nous exposer à faire l'expérience de celui des chefs des deux autres blocs. Nous sommes convaincus que l'espoir que nous avions placé dans cette organisation serait desservi par une telle proposition. A l'heure actuelle, deux blocs sont considérés: l'Est et l'Ouest. Puis vient bien après un bloc en miniature, celui des neutralistes qui commence à donner des signes d'une neutralisation évidente. Plus tard, il y aura peut-être le bloc du nord et le bloc du sud et, lorsque le monde sera divisé en blocs conformément aux points cardinaux, il y aura des blocs nord-est, nord-ouest, sud-est et sud-ouest, nord-nord-est, nord-nord-ouest, sud-sud-est et sud-sud-ouest. Il paraît qu'il existe d'autres subdivisions des points cardinaux beaucoup plus subtiles que celle que je viens de considérer. Je vous laisse le soin d'entrevoir le nombre de blocs politiques qui se disputeront la conduite du monde et dont il faudra nécessairement tenir compte dans la réorganisation des structures du Secrétariat. Vous admettez, Monsieur le Président, que le principe du triumvirat tel qu'il a été proposé par le chef de la délégation soviétique sera largement dépassé.

166. La délégation de la République du Cameroun ne peut accepter une telle proposition et s'opposera à toute tentative de modification du poste de Secrétaire général. Le spectacle de septembre dernier, dont nous avons gardé la triste mémoire, nous a suffi. Cette manifestation était le fait d'une seule délégation, la délégation soviétique à laquelle se sont joints ses laquais et les représentants des colonies soviétiques d'Afrique, mais ce sera autre chose lorsque les blocs de tous les points cardinaux se mettront à cogner sur la table, à se déchausser et à jouer de la savate. Ce sera la fin de

provided for in the meticulously prepared Soviet plan launched last September.

167. Before I end, I should like to say that the Camerounian Government entirely subscribes to the Secretary-General's interpretation of the measures taken by the United Nations in the Congo. My delegation has already had occasion to say—and we repeat it here—that, except as specifically stated in the Charter, the United Nations cannot intervene in the domestic affairs of a Member State. The majority of my colleagues here present agree on this point, as they recently showed when they considered the Credentials Committee's report.<sup>1</sup> I shall not go over the arguments put forward in that connexion, but I would draw the Council's attention to one aspect of the consequences of any United Nations interference with the arrest of Patrice Lumumba, ex-Prime Minister of the Congo. My delegation disapproves of the terms of the Soviet draft resolution calling for the release of Patrice Lumumba. My delegation is equally opposed to the support which the Soviet colonies in Africa have given to this idea.

168. The Camerounian delegation has wished to put its views about this particular point on record, because we are convinced that in one or two years, or even in one or two months, the Soviet Union will try again, in other parts of Africa, to create the same incidents and the same fictitious personalities as in the Congo. It may also ask the United Nations to countenance this policy by means of resolutions similar to that which is before us. My delegation has desired me to inform the Security Council of its unshakable opposition to such a manoeuvre. For, if Africa were not vigilant, it would first become a continent under United Nations trusteeship, to which we cannot agree; thereafter when the United Nations had been eliminated, our continent would be no more than a Soviet colony, which is something we must oppose.

169. My delegation takes strong issue with all the Soviet attacks on the person and office of the Secretary-General. Mr. Hammarskjöld deserves the confidence of the whole world for the integrity with which he has approached the Congo problem. The delegation of Cameroun requests you, Mr. President, to assure the Secretary-General of its admiration and complete support.

170. Lastly, my delegation does not believe that this Council was convened because of a sincere desire to help the Congo solve its problems. On the contrary, it was convened in order to bring new confusion into the calm which would have followed President Kasa-Vubu's return to the Congo. As you must know, the basic element is the arrest of Patrice Lumumba. But this arrest is only a consequence of an earlier event—Patrice Lumumba's escape. The Congolese authorities had issued a warrant, in good and due form, for the arrest of the ex-Prime Minister, Patrice Lumumba. Effect could never be given to this warrant because the United Nations troops had taken Citizen Patrice Lumumba under their protection. The Congolese authorities yielded, and the United Nations guard was joined by another guard of Congolese soldiers around Patrice Lumumba's residence. Nothing happened for

<sup>1</sup> *Official Records of the General Assembly, Fifteenth Session, Plenary Meetings, 917th-924th meetings.*

l'Organisation et le début d'un chaos mondial tel qu'il figure sans aucun doute sur le plan soviétique minutieusement conçu dont l'application a commencé en septembre dernier.

167. Je voudrais maintenant, avant de terminer, apporter l'appui total du Gouvernement camerounais à l'interprétation, par le Secrétaire général, des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies au Congo. Ma délégation a déjà eu l'occasion de dire — et nous le répétons ici — que, sauf stipulations précises de la Charte, l'ONU ne peut pas intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat Membre. La majorité de mes collègues ici présents sont d'accord sur ce point comme ils l'ont prouvé récemment lors de l'examen du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs<sup>1</sup>. Je ne reviendrai plus sur les arguments invoqués à ce sujet, mais j'attirerai cependant l'attention du Conseil sur un aspect précis des conséquences d'une éventuelle intervention de l'Organisation des Nations Unies dans l'arrestation de Patrice Lumumba, ex-premier ministre du Congo. Ma délégation désapprouve les termes du projet de résolution soviétique demandant la libération de Patrice Lumumba. Ma délégation est tout aussi opposée à l'appui donné par les colonies soviétiques d'Afrique à une telle idée.

168. La délégation camerounaise a voulu enregistrer sa position sur ce point précis, car nous sommes persuadés que dans un an ou dans deux ans, sinon dans un mois ou dans deux mois, l'Union soviétique essaiera encore, dans d'autres parties d'Afrique, de créer les mêmes incidents et les mêmes personnalités fictives qu'au Congo. Elle pourra également demander à l'ONU de cautionner cette politique par des résolutions du genre de celle que nous avons devant nous. Ma délégation a voulu porter à la connaissance du Conseil de sécurité son opposition irréversible à une telle manoeuvre. Car, si l'Afrique n'était pas vigilante, elle deviendrait d'abord un continent sous la tutelle de l'ONU, ce que nous ne pouvons pas accepter; et, lorsque l'Organisation des Nations Unies aurait été éliminée, notre continent ne serait plus qu'une colonie soviétique, ce à quoi nous devons nous opposer.

169. Ma délégation flétrit vigoureusement toutes les attaques soviétiques contre la personne et le poste du Secrétaire général. M. Hammarskjöld mérite la confiance du monde entier pour l'intégrité avec laquelle il a abordé le problème congolais. La délégation du Cameroun vous prie, Monsieur le Président, de transmettre au Secrétaire général l'expression de son admiration et de son appui total.

170. En conclusion, ma délégation estime que cette convocation du Conseil ne correspond pas à un désir sincère d'aider le Congo à résoudre ses problèmes; elle avait pour but au contraire d'introduire un nouvel élément de confusion dans le calme qui devait suivre le retour du président Kasa-Vubu au Congo. Comme vous devez le savoir, l'élément de base est l'arrestation de Patrice Lumumba. Or cette arrestation n'est qu'une conséquence d'un fait antécédent, celui de l'évasion de Patrice Lumumba. L'ex-premier ministre Patrice Lumumba faisait l'objet d'un mandat d'arrêt en bonne et due forme des autorités congolaises. Ce mandat d'arrêt n'a jamais pu être exécuté, les troupes des Nations Unies ayant pris sous leur protection la personne du citoyen Patrice Lumumba. Les autorités congolaises se sont inclinées devant le fait, et au cordon de la garde des Nations Unies s'était ajouté un autre

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Séances plénières, 917ème à 924ème séance.*

nearly two months. Given the hubbub which Soviet Russia and its African colonies have set up about the arrest of Patrice Lumumba, we are entitled to wonder, today, whether they are not directly responsible for the escape which is the reason for the convening of the Security Council; I hope this is not correct; but everything indicates it, and any honest man would come to that conclusion.

171. In any case, the Soviet draft resolution is completely unacceptable, both in its demand for the release of Patrice Lumumba and in its request for the disarming of the Armée nationale congolaise. If the United Nations could assume such a responsibility and undertake such an action, nothing explains why the Soviet Union has not accepted United Nations intervention in several of its European colonies.

172. My delegation thinks that the calling of this Security Council is not justified by the facts, for the reasons we have already given. Its unacknowledged purpose was to reopen the debate on the Congo which, on the proposal of the communist bloc, was postponed *sine die*. My delegation cannot approve of such a manoeuvre. It believes that no resolution on the subject should be adopted, either by the Council or by the General Assembly. However, my delegation has no objection to any draft resolution expressing appreciation of the work so far done by the United Nations in the Congo.

173. The PRESIDENT (*translated from Russian*): Before adjourning the meeting I shall call on the representative of the United Arab Republic who apparently wishes to make a few remarks in connexion with the preceding statement.

174. Mr. ASHA (United Arab Republic): During his statement the representative of Cameroun made some insinuations about our Embassy in Leopoldville. I shall not take the Council's time to refute his allegations, because I do not regard them as worthy of a reply. I would, however, like to say that he has been badly advised. I would suggest that in the future he should study the facts more carefully before making allegations about my country.

175. The PRESIDENT (*translated from Russian*): I call on the representative of Cameroun.

176. Mr. OWONO (Cameroun) (*translated from French*): In reply to the remarks which the representative of the United Arab Republic has just made, I must say that I do not think I mentioned, in my statement, any country by name. I remember that I very carefully avoided any such reference, and I think it my duty categorically to refute and reject his observation on the subject.

*The meeting rose on Saturday, 10 December,  
at 12.10 a.m.*

cordon de garde de soldats congolais autour de la résidence de Patrice Lumumba. Rien ne s'était passé pendant près de deux mois. Devant l'orchestration qui a été faite au sujet de l'arrestation de Patrice Lumumba, par l'Union soviétique et ses colonies d'Afrique, nous sommes en droit de nous demander aujourd'hui si elles ne sont pas directement responsables de l'évasion qui a motivé cette convocation du Conseil de sécurité; je souhaiterais que ce ne soit pas vrai; mais tout porte à le croire et tout homme honnête aboutirait à cette conclusion.

171. Quoi qu'il en soit, le projet de résolution de l'Union soviétique est absolument inacceptable, et quand il demande la libération de Patrice Lumumba, et quand il demande le désarmement de l'armée nationale congolaise. Si l'Organisation des Nations Unies pouvait assumer une telle responsabilité et entreprendre une telle action, rien n'explique que l'Union soviétique n'ait pas accepté son intervention dans plusieurs de ses colonies d'Europe.

172. Ma délégation estime que la convocation du Conseil de sécurité est injustifiée par les faits, pour les raisons que nous avons citées plus haut. Son but inavoué était de rouvrir les débats sur le Congo renvoyés *sine die* sur la proposition du bloc communiste. Ma délégation ne peut pas approuver une telle manœuvre; elle estime qu'aucune résolution à ce sujet ne doit être adoptée ni par le Conseil, ni par l'Assemblée générale. Cependant, ma délégation n'aura pas d'objection contre tout projet de résolution portant appréciation du travail accompli jusqu'ici par l'ONU au Congo.

173. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Avant de lever la séance, je donnerai encore la parole au représentant de la République arabe unie qui désire vraisemblablement faire quelques brèves remarques à propos de la dernière intervention.

174. M. ASHA (République arabe unie) [*traduit de l'anglais*]: Dans sa déclaration, le représentant du Cameroun s'est livré à des insinuations au sujet de notre ambassade à Léopoldville. Je ne retiendrai pas l'attention du Conseil pour réfuter ses allégations, car je ne les juge pas dignes d'une réponse. Je veux simplement faire remarquer que M. Owono a été mal informé. Je suggère qu'à l'avenir il étudie les faits plus soigneusement avant de formuler des allégations concernant mon pays.

175. Le PRESIDENT (*traduit du russe*): Je donne la parole au représentant du Cameroun.

176. M. OWONO (Cameroun): Pour répondre aux observations que vient de formuler le représentant de la République arabe unie, je précise que je crois bien n'avoir cité le nom d'aucun pays dans ma déclaration. Je me souviens que j'ai très attentivement évité toute mention et je pense qu'il est de mon devoir de réfuter et de rejeter catégoriquement l'allusion qu'il vient de faire à ce sujet.

*La séance est levée le samedi 10 décembre,  
à 0 h 10.*

